



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité —2022

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA CRÉATION ARTISTIQUE**

Sommaire

5	Éditorial de Christopher Miles, Directeur général de la création artistique (DGCA)		
6	Les missions de la direction générale de la création artistique	30	La délégation au théâtre et aux arts associés
8	Organigramme 2022	36	La diffusion artistique pluridisciplinaire et les programmes transversaux
9	Les moyens dévolus à la DGCA, la sous-direction des affaires financières et générales	43	La délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi (supprime les avancées de 2022)
12	La délégation aux arts visuels: arts plastiques, photographie, design, mode, métiers d'art	48	La sous-direction des enseignements spécialisés et supérieurs et de la recherche
18	La délégation à la Danse		
24	La délégation à la musique	57	Le service de l'inspection de la création artistique



Éditorial

LE CHEMIN SE CONSTRUIT EN MARCHANT ENSEMBLE

La direction générale de la création artistique (DGCA) a été pleinement mobilisée en 2022 pour soutenir la production et la diffusion artistique dans le spectacle vivant et les arts visuels. Elle a disposé pour ce faire d'un budget de 1 150,73 millions d'euros.

Le contexte de son action a été principalement marqué par une reprise graduelle de l'activité, un retour progressif du public et de fortes tensions économiques lors du dernier trimestre, consécutives à l'augmentation de l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie.

Au sortir de la crise sanitaire, la DGCA a également pris des mesures exceptionnelles de soutien à ses opérateurs, ses établissements publics, ses réseaux labélisés et aux festivals. Elle a de même renforcé les aides à l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré. Elle a poursuivi la mise en œuvre du plan artistes-auteurs créés en 2021.

Elle s'est également attelée à poser les premières bases d'un plan en faveur de la création artistique qui repose, sur une analyse des difficultés structurelles du système de production et de diffusion artistique et sur l'accompagnement du spectacle vivant et des arts visuels dans ses mutations environnementales, sociétales et digitales.

Elle a ainsi défini ses priorités d'actions pour les prochaines années : mieux produire pour mieux diffuser réduire de façon significative l'empreinte carbone de la création artistique, l'adapter aux nouveaux usages et modes de consommation plus numériques, favoriser en son sein davantage de parité et de diversité, lutter contre les violences sexuelles et sexistes, sécuriser les parcours artistiques, faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions en 2022, la DGCA a bien évidemment privilégié la concertation avec tous ses interlocuteurs au premier rang desquels les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organisations représentatives des employeurs et des salariés, qui ont été réunis régulièrement.

Elle a pu s'appuyer sur l'énergie et le travail de ses collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts, leur temps et leur inventivité pour faire en sorte que la création artistique française demeure vivante et dynamique.

Je les en remercie. Ils sont aux côtés des créateurs pour que les changements à venir soient des opportunités et non des contraintes.

Christopher MILES

Directeur Général de la Création Artistique

Les missions de la Direction générale de la création artistique

La DGCA définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts plastiques et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire.

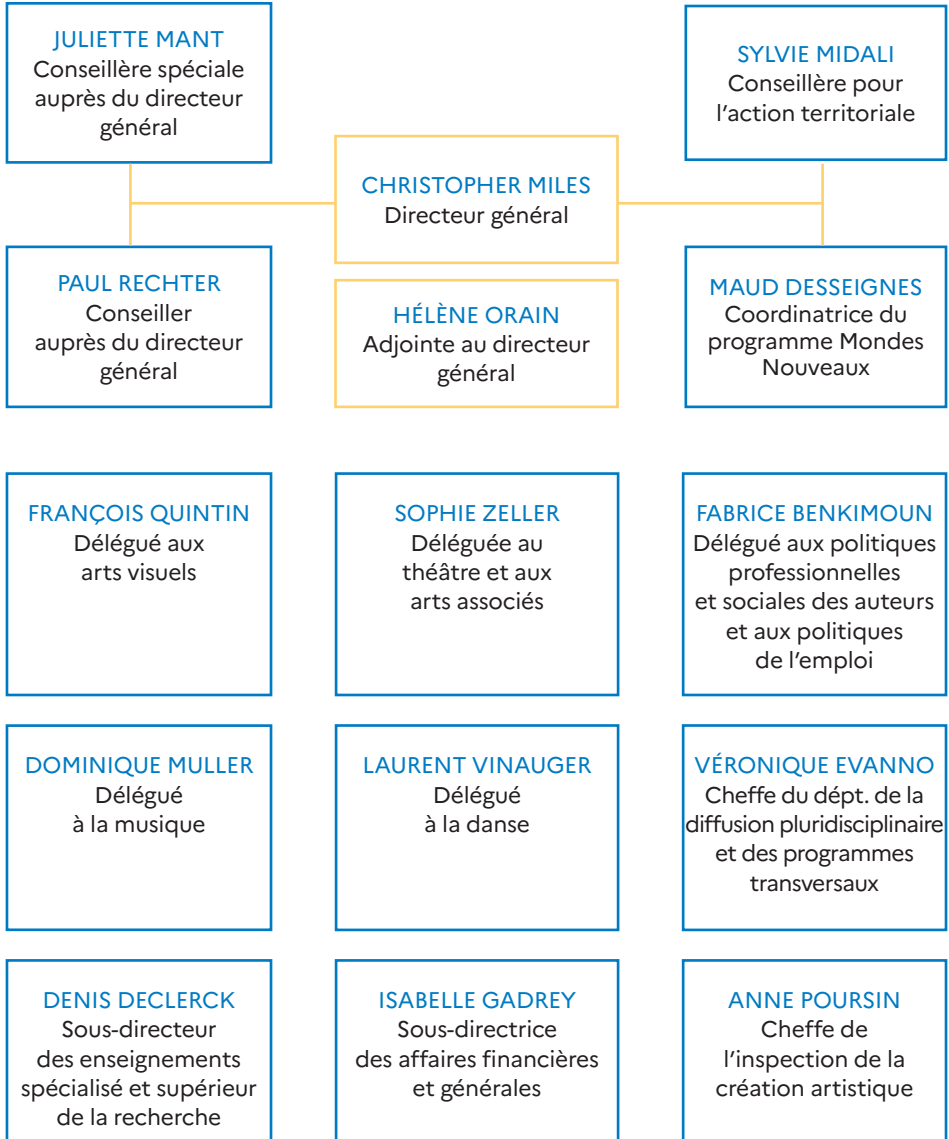
Dans les domaines relevant de ses compétences, ses missions couvrent le soutien à la création, l'aide à l'insertion professionnelle, l'enrichissement des collections publiques, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi.

La DGCA anime et coordonne, sur l'ensemble du territoire, les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion : établissements publics nationaux, centres de ressources, orchestres permanents, théâtres lyriques en région, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique nationaux, pôles nationaux du cirque, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, scènes conventionnées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art et établissements d'enseignement supérieurs.

Pour mener à bien ses missions, la direction générale de la création artistique dispose des expertises répartis dans les services suivants :

- La DAV : délégation aux arts visuels : arts plastiques, photographie, design, mode et métiers d'arts
- La DD : délégation à la danse
- La DTAA : délégation au théâtre et aux arts associés (arts du cirque, arts de la rue, marionnette)
- La DM : délégation à la musique
- Le DDPPT département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux,
- La DPPSAPE : délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi,
- La SDER : sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche,
- Le SDAFIG : sous-direction des affaires financières et générales
- Le SICA : service de l'inspection de la création artistique

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE



La sous-direction des affaires financières et générales

163 ETP

(emploi temps plein) dont près des deux tiers sont des agents titulaires

954 ETP

en titre 2 qui intègre les emplois des établissements placés sous sa tutelle et qui tient compte du transfert de 338 ETPT sur le Titre 3 du Mobilier national

83 %

des effectifs de la DGCA sont principalement des cadres avec un haut niveau d'expertise dans tous les domaines d'activités

65 %

des agents de la DGCA sont des femmes

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Le bureau des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) assure la gestion des moyens humains et logistiques affectés à la direction générale, en liaison avec les services de la direction générale et avec le secrétariat général. Il assure également le rôle d'autorité d'emplois pour les EPA placés sous la tutelle de la DGCA.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'accompagnement du transfert de gestion (Titre 2 vers titre 3) du Mobilier national ;
- Les élections professionnelles, notamment l'accompagnement des services et EP sous tutelle pour la mise en œuvre du vote électronique ;
- La mise en place et l'organisation du télétravail pérenne.

AFFAIRES JURIDIQUES

Le bureau des affaires juridiques (BAJ) a porté ses efforts sur l'élaboration de procédures afin d'homogénéiser et de coordonner le traitement des sujets transversaux au sein de la direction. Ainsi une procédure de traitement et de suivi des nominations dans les établissements publics et les structures labellisées a été mise en place.

En liaison avec les différents services, le BAJ a participé à l'écriture et au suivi de textes réglementaires dans le champ de la création artistique, tels que la circulaire 1% artistique ou les textes instituant les diplômes d'enseignement. Il a accompagné les services dans la conduite de restructuration statutaire, notamment pour les opérateurs dans le domaine de l'enseignement supérieur artistique, ou les structures labellisées. Le bureau a également poursuivi l'accompagnement du GIP « café culture » dans la mise en place d'un nouveau fonds d'aide à l'emploi qui est aujourd'hui effectif.

L'activité de conseil, d'analyse juridique et de traitement des contentieux a fait l'objet de nombreuses saisines concernant les marchés publics, le mode de gestion des structures labellisées, les questions de domanialité publique et de droit d'auteur.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le budget total de la DGCA (exécution 2022) est de 1150,73 millions d'euros.

La DGCA finance les politiques publiques en faveur de la création artistique dans le cadre du programme budgétaire 131 « Création », dont le directeur général est responsable de programme :

- Soutien aux secteurs du spectacle vivant et des arts visuels
- Soutien à l'emploi et à la structuration des professions artistiques pour ces deux secteurs.

Les crédits du programme 131 financent ainsi principalement

- Des lieux de création et de diffusion en spectacle vivant et en arts visuels qu'ils soient opérateurs nationaux, lieux labellisés ou conventionnés.
- Des équipes artistiques (compagnies et ensembles musicaux conventionnés)
- La SDAFIG participe par ailleurs à la construction budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » qui concerne 3 conservatoires nationaux supérieurs (CNSMDP, CNSMDL et CNSAD) et 10 écoles nationales supérieures d'art ainsi que le centre national des arts du cirque.

Le bureau des affaires budgétaires veille à la bonne exécution des crédits de l'administration centrale sur les différents programmes. A ce titre, plus de 1 360 demandes de paiement ont été instruites en 2022 (1 500 en 2021, 1 300 en 2020, 1 100 en 2019) avec un taux de consommation des crédits proche de 98 %.

LE CONSEIL ARCHITECTURAL

La mission de conseil architectural est sollicitée pour son expertise et son conseil pour un grand nombre de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale.

Les missions principales en 2022 :

- Accompagnement du théâtre national de Chaillot pour la mise en œuvre de sa deuxième tranche de travaux concernant la rénovation de la salle Vilar ;
- Suivi de la procédure d'acquisition du Centre national de la Danse (CND) à Pantin qui a abouti fin 2022, et a été suivi par la signature de la convention de mandat OPPIC relative à la rénovation des façades en béton du bâtiment ;
- Lancement du projet de l'école nationale de Cergy en collaboration avec la communauté d'agglo ;
- Analyse du programme et les équipes du projet des ateliers Médecis ;
- Suivi du dossier de relogement du Centre national des arts plastiques,
- Suivi et engagement des projets sous délégation de maîtrise d'ouvrage

OPPIC pour le bâtiment des réserves de la Cité de la céramique à Sèvres et le chantier d'urgence du parvis du Palais de Tokyo ;

- Suivi des scénarios concernant la localisation de l'école de Bourges.

Outre la poursuite d'un certain nombre de grands projets, l'année 2022 a été consacrée au suivi des projets retenus au plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et en particulier des écoles d'art (Limoges, École nationale supérieure des Beaux arts, École nationale Supérieure de création industrielle), des Conservatoires (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon), du Centre national de Danse, du Centre National des arts du cirque, de l'Académie de France à Rome.

Enfin, conformément à sa mission d'expertise et d'assistance technique auprès des structures subventionnées, la mission est intervenue en conseil sur de nombreux projets tels que les centres dramatiques nationaux de Thionville, Colmar et Bordeaux, la maison de la danse et la cité des arts du cirque à Lyon, les centres chorégraphiques nationaux de Rillieux-la-Pape, Tours, Dijon et Nancy, le Cnarep à la Rochelle, le citron jaune à port saint Louis.

La délégation aux arts visuels : arts plastiques, photographie, métiers d'art, design, mode

ÉCONOMIE ET PROSPECTIVE

Au cours de l'année 2022, la délégation aux arts visuels a poursuivi une dynamique de consultation du secteur professionnel notamment au sein du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV). Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été animés par la délégation. Parmi eux les thématiques suivantes ont été étudiées :

- **Fiscalité** : Le groupe a, notamment, offert un espace de travail et de concertation pour la définition des mesures portées par le ministère de la Culture dans le cadre de la conférence fiscale.

- **Parité/Diversité:** Ce groupe qui a travaillé tant sur les questions de parité que sur les questions d’inclusivité a aussi été l’occasion d’informer les professionnels du travail conduit par le ministère en matière de lutte contre la discrimination. Si des progrès ont été fait en matière de parité, il reste un travail à faire pour la diversité. Une feuille de route est à l’étude et devrait être finalisée prochainement par le ministère.
 - **Prévention des risques psychosociaux dans les structures d’art contemporain:** Avec l’accompagnement de l’Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail (ARACT Ile-de-France), la délégation a conduit une large consultation dans le but d’identifier les enjeux et les risques spécifiques au secteur de l’art contemporain en matière de risques psychosociaux. Ce travail de diagnostic salué par les professionnels a permis de lancer la rédaction d’un guide de prévention appliqué aux structures de diffusion de l’art contemporain qui pourra être publié en 2023.
 - **Observation:** La DAV a accompagné la déclinaison française de la réforme de la nomenclature dans le cadre de la consultation du Conseil national de l’information statistique (CNIS).
 - **Formation:** un groupe de travail avec les principaux opérateurs de compétence du champ des arts visuels (Uniformation et l’AFDAS) a permis de débiter un travail d’établissement de plans de formations adaptés qui sera poursuivi en 2023.
 - **Plan VHSS:** La DAV a préparé et piloté la concertation avec les professionnels pour la définition du plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Ce plan a été présenté à l’ensemble des réseaux en 2022. Il a fait l’objet d’une publication en 2023.
- Parallèlement à l’animation du CNPAV, la délégation aux arts visuels a conduit deux chantiers prospectifs portant sur :
- Le parcours de l’artiste : plusieurs entretiens ont été réalisés pour permettre l’ajustement ou proposer la création de dispositifs nouveaux destinés à soutenir les artistes tout au long de leurs parcours ;
 - La production dans le champ des arts visuels : une étude a été conduite avec l’accompagnement du cabinet Manifesto afin de réaliser un état des lieux de la production dans le champ des arts visuels. Cette étude a permis de nourrir le plan d’action de la DGCA.

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

La poursuite de la politique de labellisation

Le secteur des arts visuels bénéficie de deux labels nationaux, le label Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et le label Centre d'art contemporain d'intérêt national. Si le label FRAC a été institué par la loi sur un périmètre déterminé, notamment, la protection des collections, ce réseau n'a pas vocation à s'étendre avec de nouvelles labellisations. Au contraire le label CACIN, n'a pas été attribué de manière automatique au moment de la promulgation de la loi LCAP. Le processus de labellisation implique du temps, à ce jour 44 structures ont été labellisées depuis 2017, dont 9 l'ont été en 2022 :

- l'Abbaye Saint-André à Meynac ;
- le Confort Moderne à Poitiers ;
- les Tanneries à Amilly ;
- le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours ;
- le CARMA Centre d'art et de recherche de Mana en Guyane ;
- le Centre photographique de Rouen-Normandie ;
- le Pôle photographique Diaphane à Clermont-de-l'Oise ;
- la Collection Lambert en Avignon
- le Centre rhénan d'art contemporain – CRAC Alsace à Altkirch.

Concernant les recrutements de directions de structures labellisées, la délégation aux arts visuels a participé au renouvellement de direction de quatre

structures en 2022. Deux femmes ont été recrutées, Victorine Grataloup au Triangle-France-Astérides à Marseille en Provence-Alpes-Côte-D'azur et Adeline Lépine au 19, CRAC de Montbéliard en Bourgogne-Franche-Comté, et deux hommes, Thomas Conchou au centre d'art contemporain de la Ferme du Buisson à Noisiel en Ile-de-France ainsi qu'Antoine Réguillon à La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars en Nouvelle-Aquitaine.

En tant que partenaire public, le Ministère de la Culture a participé au recrutement de Marie Bechetoille au cneai à Paris en Ile-de-France et de Maëlla Bescond au Centre d'art Passages à Troyes en Grand-Est.

OPÉRATEURS

Dans le cadre de sa mission de suivi et d'accompagnement des opérateurs de l'Etat, la DAV a :

- Assuré le suivi du chantier de relocalisation du Cnap ;
- Piloté le lancement d'une étude sanitaire globale du Palais de Tokyo permettant l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans ;
- Accompagner le renouvellement de Béatrice Salmon à la direction du Centre national des arts plastiques ;
- Accompagner un ambitieux chantier de réaménagement de la Villa Médicis.

COMMANDE ARTISTIQUE

La DAV a conduit une politique active de soutien à la commande artistique au cours de l'année 2022.

26 projets de commandes publiques ont pu être accompagnés sur l'ensemble du territoire (en phase d'étude ou de réalisation). 20 projets de restauration d'œuvres dans l'espace public ont été soutenus.

Des projets de commandes publiques nationales ont pu être lancés ou ont vu leur aboutissement avec en particulier :

- Une commande de design pour la création des trophées du prix 1 immeuble, 1 œuvre ;
- Une commande d'estampes à destination des artothèques portée par le Cnap sous le titre Les temps changent ;
- L'exposition au Cellier à Reims des œuvres issues de la commande nationale Image 3.0 réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Cnap et le Jeu de Paume qui interroge l'impact des mutations technologiques sur les images ;
- Une ambitieuse opération de valorisation des 5 ans de la commande Regards du Grand Paris portée par le Cnap et les Ateliers Médicis a pu être soutenue et a donné lieu à plusieurs expositions sur le territoire du Grand Paris et à une publication.
- Enfin des projets de productions artistiques d'envergure ont pu être accompagnées dans le cadre de manifestations telles que Un été au Havre ou la Biennale de Lyon.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Atlasmuséum, une cartographie dynamique des projets soutenus au titre de la commande artistique, réalisés dans le cadre du 1% ou dans le cadre de la charte 1 immeuble, 1 œuvre a été réalisée et mise en ligne sur le site internet du ministère de la Culture.

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PHOTOGRAPHIE

L'année 2022 a été marquée par la publication du rapport de Laurence Franceschini, conseillère d'État, sur le financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques et la mise en œuvre de **13 mesures** issues de ses 31 préconisations. Le rapport est structuré en 5 axes : respect du droit d'auteur et défense du statut des photographes, soutien à la création française, soutien aux acteurs intermédiaires : éditeurs, agences, festivals, lieux de diffusion et de production, soutien au patrimoine photographique, éducation à l'image.

MÉTIERS D'ART, DESIGN ET MODE

En 2022, le bureau des industries créatives des métiers d'art, du design et de la mode s'est particulièrement investi sur les sujets suivants :

- L'accompagnement de la première année d'existence de l'établissement public du Mobilier national ;
- L'accompagnement du redressement de la Cité de la céramique, Sèvres et Limoges ;
- Contribution à la définition de la stratégie nationale pour les métiers d'art qui a pu faire l'objet d'une présentation publique en 2023 ;
- Poursuite de l'accompagnement du Conseil national du Design et la montée en puissance de France Design Week avec l'implication des DRAC,
- Les cinq ans de l'appel à projet mode et métiers d'art de la mode ont fait l'objet d'une valorisation spécifique dans le cadre du 6e forum de la mode, entièrement dématérialisé et en ligne.

Parmi les 13 premières mesures annoncées :

- **Empêcher les recours abusifs à la mention droits réservés (DR) et permettre ainsi une bonne identification des photographes auteurs des images.**
A cette fin, une étude approfondie a été lancée sur l'utilisation de cette mention et plus largement sur l'usage des crédits photographiques dans la presse. Par ailleurs, le chantier autour de l'amendement du code des bonnes pratiques entre éditeurs, agences de presse et photographes (2014) a été ouvert et est coordonné par la DGMIC (BRJP) et la DGCA (DPHOTO). Il s'agit de renforcer les enjeux de la photographie et d'actualiser le code au regard des mutations récentes des filières presse et photographie.
- **Combattre les inégalités de genre, pour une meilleure représentativité des femmes photographes** à travers le

Prix Françoise Demulder (en partenariat avec Visa pour l'image), renommé cette année en hommage à la grande photoreporter et mieux doté. 2022 a vu la création de bourses à destination des femmes photographes avec le festival Les Femmes s'exposent à Houlgatte.

— **Développer le soutien aux diffé-**

rents acteurs du secteur notamment avec le renouvellement du dispositif PULP (Plan d'Urgence pour le Livre de Photographie), aide exceptionnelle aux éditeurs de livres de photographie, membres de France PhotoBook; l'aide à la bourse du 1^{er} livre photographique organisée par l'association Eyes Wide Open; le soutien au fonds d'aide au livre Polycopies&co ou encore le renforcement de Diagonal, réseau national réunissant des structures de production et de diffusion dédiées à la photographie.

— **Protéger le patrimoine photographique**

en accompagnant la Société Française de Photographie dans son action de conseil auprès des photographes et des ayants-droit pour le don et legs de leur patrimoine photographique; la modification du nom de la Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine en Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie pour une meilleure visibilité auprès des photographes et leurs ayants-droits.

— **Développer le soutien à l'éducation à l'image** en renforçant Entre les images, programme de transmission et de pratique photographique porté par le réseau Diagonal sur l'ensemble du territoire.

www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/13-mesures-pour-le-secteur-de-la-photographie-Rapport-de-Laurence-Franceschini-sur-le-financement-de-la-production-et-de-la-diffusion-d-aeuvres-ph

La délégation à la Danse

Dans un contexte post Crise Covid 19, la Délégation à la danse a poursuivi en 2022 ses missions générales d'animation et de coordination de la politique de l'État en faveur de l'art chorégraphique.

Elle l'a menée en lien avec les différents services de la DGCA, les services déconcentrés, et en dialogue avec les professionnels du secteur grâce à des réunions de travail régulières, en particulier avec les associations représentatives des réseaux labellisés CCN et CDCN (10 à 12 par an en moyenne et par réseau).

Un accompagnement permanent des labels danse et des compagnies a été assuré en lien avec les DRACs et DACs, ainsi qu'un dialogue et un suivi renforcé vis-à-vis des 2 établissements publics danse (Chaillot – Théâtre national de la Danse, Centre national de la danse).

La délégation à la danse a poursuivi la dynamique de projets initiés depuis 2017, en particulier dans le champ de l'image (19 films consacrés à la danse ont été soutenus en 2022), du numérique et de l'édition.

Dans le champ de la danse hip-hop, le dialogue opéré depuis 2018 avec les différents acteurs représentatifs de ce secteur a été renforcé en 2022 (notamment avec l'association ressource ON2H), autour de d'enjeux de structuration professionnelle de la filière, en particulier sur le champ de la formation supérieure en danse.

L'année 2022 a ainsi permis d'avancer concrètement sur un calendrier visant l'intégration du hip-hop dans le Diplôme d'État de professeur de danse à horizon 2023-2024.

Par ailleurs l'étude Les danseurs de hip-hop trajectoires, carrières et formation commandée par la DGCA à Aurélien Djakouane et Louis Jésus a fait l'objet de plusieurs restitutions au niveau national en 2022, suite à sa 1^{re} présentation au Centre national de la danse en octobre 2021.

Comme chaque année, la délégation à la danse a participé aux commissions relatives aux 2 dispositifs mis en œuvre par le CND (Danse en amateur et répertoire, Aide à la recherche et au patrimoine en danse).

La délégation à la danse a également assuré au cours de l'année 2022 la coordination de la commande chorégraphique opérée (en septembre 2021) dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Danse l'Europe! créé par le chorégraphe Angelin Preljocaj et produit par la Maison de la danse de Lyon a été présenté le 9 février 2022 au Grand Palais Ephémère, puis dans différents contextes et lieux comme le parlement européen.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, la délégation à la danse a poursuivi la mission de référent pour les cabarets pour la Direction générale initiée fin 2021.

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DES CCN, CDCN ET BALLETS

La délégation à la danse a suivi en lien avec les DRACs et le Service de l'Inspection les procédures d'auto-évaluation (Décret Labels 2017) et les processus de nomination des directions dans les deux réseaux CCN et CDCN.

Des auto-évaluations ont été conduites, en 2022 par 4 CCN (Belfort, Caen, Nantes, Rennes) et 2 CDCN (Paris, Bordeaux).

L'année 2022 a vu au 1^{er} janvier les débuts des mandats de Fouad Bouzouf au CCN du Havre et de Normandie et d'Olivia Grandville au CCN de La Rochelle. Au printemps 2022, la délégation à la danse a mené à bien les recrutements des nouvelles directions des CCN de Créteil et du Val de Marne et de Grenoble. Mehdi Kerkouche (Créteil) et Aina Alegre et Yannick Hugron (Grenoble) ont pris leurs fonctions en janvier 2023.

Deux nouvelles directions ont pris leurs fonctions au sein de CDCN en 2022 : Emilie Peluchon à La Maison Danse (Uzès) et Laurent Meheust au Gymnase (Roubaix).

Trois projets de labellisations CDCN sont en cours au sein de ce réseau en développement : Lalanbik à St Pierre de la Réunion, Boom structure à Clermont-Ferrand (AURA), et Danses à tous les étages dans le cadre d'un projet multi-sites en Bretagne (Brest, Rennes, Concarneau).

LE SOUTIEN AUX COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES INDÉPENDANTES

En 2022, la délégation à la danse a poursuivi son suivi du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant (Décret ADSV 2015), et finalisé en collaboration avec les autres délégations le chantier de refonte du dispositif mis en œuvre pour la campagne 2023. Elle a veillé à une juste répartition de la diversité des aides et des esthétiques chorégraphiques sur les territoires et des moyens financiers alloués aux compagnies indépendantes au plan national.

Enfin, la délégation a poursuivi son soutien sur crédits centraux à 3 compagnies indépendantes en 2022 dans le cadre du dispositif de sortie de CCN : Carolyn Carlson, Emmanuelle Vo-Dinh, Kader Attou. Par ailleurs un soutien est apporté à la compagnie de Mathilde Monnier, ex-directrice du CND et à Régine Chopinot.

Par ailleurs un accompagnement spécifique en lien avec la mission du conseil architectural de la DGCA et les DRAC a permis d'avancer sur les différents projets d'investissement et de réhabilitation recensés au niveau national : projets pour les CDCN La Manufacture à Bordeaux, Le Dancing à Dijon, La Maison à Uzès et Touka Danse à Rémire-Montjoly (Guyane), pour le CCN de Tours, le CCN Ballet de Lorraine, le CCN de Caen et le CCN de Rillieux-la-Pape.

Le dispositif de résidences d'artistes associés CCN et CDCN mis en place en 2016 et 2017 s'est poursuivi dans les 2 réseaux (13 CDCN sur 13 et 18 CCN sur 19 en 2022). Leur impact et effet de levier sont très efficace notamment sur les territoires avec néanmoins un besoin exprimé d'une harmonisation des conditions de mise en œuvre au niveau national (budgétaire, présence de l'artiste au sein de la structure d'accueil, etc..

Par ailleurs, des échanges ont été engagés en 2021 avec les Dracs et les associations ACCN et ACDCN pour la mise en place d'expérimentations autour de 3 nouveaux dispositifs au cours de la saison 2022/2023 : Danses en Territoires visant à soutenir la diffusion de la danse, dans 4 CCN et 4 CDCN Compagnonnage jeunes chorégraphes dans 4 CDCN et 3 CCN et Cellule d'insertion professionnelle dans 5 CCN.

Dans le cadre de son suivi des ballets et de l'élaboration d'un modèle économique, la délégation à la danse a réuni deux fois les ballets en théâtre lyrique et ceux en CCN, afin d'analyser ensemble leurs enjeux, la progression de leurs activités et l'évolution de leurs effectifs artistiques, en CCN comme en théâtre lyrique. Il a été convenue également qu'une réflexion serait menée sur la rémunération des danseurs.

Un recensement de l'état des initiatives de cellule d'insertion professionnelle (CIP) en 2021 a été réalisée et communiquée par la délégation à la danse, et un soutien a été apporté sur 2022/2023 pour leur consolidation et l'extension à un 5^e CCN.

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CHORÉGRAPHIQUES

La délégation à la danse a poursuivi ses missions de tutelle du Centre national de la danse et de Chaillot – Théâtre national de la danse, pour accompagner ces établissements dans le développement de leurs projets.

Chaillot, Théâtre national de la danse

Il a dû faire face de multiples transitions, à la fois conjoncturelles, sortie de la crise sanitaire, inflation, crise de l'énergie. Un nouveau schéma directeur a été élaboré pour y répondre.

Le renouvellement du contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2025 de Chaillot – Théâtre national de la danse a été initié et a donné lieu à l'identification des forces et des faiblesses du théâtre pour la période à venir. Ce nouveau COP est marqué par la rénovation de la salle Jean Vilar qui a des incidences financières et de programmation pour l'établissement, contraint de s'adapter dans son fonctionnement à une gestion pluri-sites.

Le théâtre a aussi organisé, tout au long de l'année 2022 le lancement de la deuxième tranche du schéma directeur de rénovation du théâtre prévoyant la rénovation complète de la salle Jean Vilar et de ses espaces attenants en 2021,

Démarré en 2023 ce chantier permettra outre l'agrandissement du plateau et la création d'un nouveau studio de répétition, permettront de moderniser les conditions d'accueil du public et de réaliser des améliorations thermiques indispensables

L'année 2022 a aussi été celle de la pleine de programmation du nouveau directeur ; Rachid Ouramdane. Défendant un « théâtre de l'hospitalité et des diversités », il a porté une vision ouverte et inclusive de la danse comme capable de « rassembler des mondes ». Plusieurs projets ont été ainsi déployés à l'échelle nationale et internationale et neuf artistes associés ont été choisis (5 femmes, 3 hommes et 1 collectif) pour investir toutes les activités du théâtre, dans une responsabilité partagée.

En matière d'éducation artistique et culturelle, les « Chaillot colos » ont été lancées afin de faire découvrir l'art chorégraphique à des groupes de jeunes adolescents durant les vacances scolaires tout comme « Chaillot expériences » qui sont des programmations thématisées de spectacles programmées le week-end dans tous les espaces du théâtre pour les plus jeunes.

Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture a renouvelé, en 2022, Catherine Tsekenis pour un second mandat à la tête du CND avec comme mission de renforcer la fonction de centre de ressources pour le secteur et développer l'ancrage territorial des actions de l'établissement, durant la période de travaux des façades qui s'ouvrira en 2024-2025.

Centre national de la danse (CND)

La délégation à la danse a également contribué au processus de vente du bâtiment du CND à l'État, à l'issue d'une phase de négociations avec la Ville de Pantin et de la rédaction d'un protocole d'accord sur le maintien des relations

culturelles entre l'établissement et la Ville. La signature de l'acte de vente, qui s'est tenue le 15 novembre 2022 au CND, permettra, en outre, d'engager les travaux des façades dont la maîtrise est confiée à l'OPPIC.

Parallèlement à ce projet et grâce au concours de 400 K€ obtenus au travers de l'appel à projet de la DIE, le CND a commencé ses travaux de rénovation énergétique du bâtiment (calorifugeage des gaines de ventilation extérieures, étanchéité & Isolation des toitures terrasse, rénovation des terrasses végétalisées...).

Le centre de ressources poursuit également le déploiement de ses missions et de nouveaux projets, suite à deux années de crise sanitaire particulièrement éprouvantes pour les équipes et l'ensemble du secteur.

Le développement de la plateforme du Double numérique s'est traduit, en 2022, par le lancement du magazine en ligne Mag CND et la poursuite de la réflexion sur la modernisation de numeridanse.tv, en lien avec l'ensemble des partenaires du projet.

LA POURSUITE D'UNE STRATÉGIE AUTOUR DE L'IMAGE ET DU NUMÉRIQUE: CRÉATION ET DIFFUSION DE FILMS DE DANSE, STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La délégation à la danse a soutenu la production et la diffusion de 19 films en 2022. Rappelons que ne dynamique en faveur des films de danse portés par des professionnels a été initiée en 2017 compte tenu des « angles morts » dans les dispositifs d'aide existants pour les films de danse.

Depuis 2017, 73 films ont été soutenus, Une partie d'entre eux sont visibles, en totalité ou sous forme d'extraits, sur la vidéothèque en ligne numeridanse.tv. Par ailleurs, ce dispositif permet d'accompagner également des initiatives de programmation de films de danse afin de contribuer au développement d'un écosystème favorable à leur visibilité et à la diffusion de la culture chorégraphique. Dans ce cadre, 5 événements (physiques ou numériques) de diffusion de films de danse ont été soutenus en 2021. Un accompagnement spécifique a également été apporté à une plateforme pour la programmation de films de danse en 2022.

La délégation à la musique

En 2022, la délégation à la musique a œuvré à une meilleure structuration et accompagnement des acteurs de la vie musicale dans un contexte sensible de post crise sanitaire. La délégation à la musique a été particulièrement mobilisée par le suivi des missions consacrée à l'art lyrique et au secteur symphonique.

FAVORISER LA STRUCTURATION DU SECTEUR ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA VIE MUSICALE

Centre national de la Musique

La délégation à la musique s'est investie dans le suivi des différents chantiers que le Centre national de la musique (CNM) a mis en œuvre. Le schéma d'intervention 2022 de l'établissement a bénéficié d'un redéploiement des crédits exceptionnels qui ont accompagné le secteur pendant la crise sanitaire. Le gouvernement a en parallèle souhaité mener une réflexion sur le financement du Centre national de la musique, la Première Ministre a chargé le sénateur Bargeton d'une mission sur le financement de la filière musicale; son rapport sera remis en avril 2023.

Labels et conventionnement durable

La délégation a œuvré au renouvellement des directions de structures labellisées, conventionnées et d'établissements de référence nationale en prenant davantage en compte les priorités du ministère en faveur du renouvellement des générations, de la diversité et de la parité.

Deux nouvelles directions ont été nommées dans les Centres nationaux de création musicale : Philippe Gordiani à Césaré à Reims et Camel Zekri à l'Athénor de Saint-Nazaire ainsi que sept nouvelles directions dans les SMAC : Sarah Schmitt à la Coopérative de mai (Clermont-Ferrand), David Demange à la Rodia (Besançon), Sylvain Elie au Petit faucheur (Tours), Sébastien Etienne à l'autre canal (Nancy), Lucas Vionnet à la Cartonnerie (Reims), Pierre Chapput à File 7 (Magny-le-Hongre) et Benoît Maume aux Lendemains qui chantent (Tulle).

Mission lyrique et symphonique

En octobre 2020, deux rapports ont été commandés par le ministère de la Culture sur la politique de l'art lyrique et sur la vie symphonique en France. France. Un comité de pilotage a été mis en place et chargé de suivre l'organisation de six ateliers thématiques consacré à ce secteur. Il est composé des fédérations des secteurs lyrique et symphonique, des syndicats d'employeurs et d'employés et des associations d'élus.

Les six ateliers sont consacrés aux thématiques de l'observation, du parcours de l'artiste, de la qualité des espaces de travail, de la création, des publics et des territoires.

La Maison de la Musique Contemporaine (MMC)

La délégation à la musique a poursuivi son accompagnement de la structuration de la Maison de la musique Contemporaine. La MMC, créée le 13 février 2020, a pour mission la valorisation et la promotion de la musique contemporaine, l'accompagnement des professionnels (aides financières, conseil, formation), la médiation et la sensibilisation des publics (Grand Prix des Lycéens des Compositeurs et actions de médiation). L'année 2022 a permis la définition de son nouveau programme d'aides. Il contribuera à mettre définitivement cet outil au service du secteur de la création musicale.

La musique dans les lieux pluridisciplinaires

En lien avec le département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux de la DGCA, la délégation s'est concentrée sur la place de la création musicale dans les lieux pluridisciplinaires, sur la présence accordée aux compagnies et ensembles musicaux et sur la formation des professionnels du secteur de la musique à la direction de ces lieux.

La délégation souhaite mieux comprendre quelles synergies, coopérations et mutualisations restent à construire ou à développer entre les lieux de diffusion présents sur un territoire et comment le soutien et l'accompagnement des artistes (artistes associés, compagnonnage, mentorat, résidences) pourrait mieux s'exercer notamment par une meilleure prise en compte de l'insertion professionnelle.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

La délégation a permis au Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA) de retrouver sa vitesse de croisière après la période de crise sanitaire. Elle a consolidé le réseau pour l'art vocal (Programme national des centres d'art vocal).

Le Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA)

En lien avec la DGMIC, la délégation poursuit l'animation de ce groupe de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques des musiques actuelles du spectacle vivant et de la musique enregistrée. En 2022 la délégation et les acteurs des musiques actuelles se sont accordés pour mener un travail collectif sur le bilan et les perspectives du label SMAC – Scène de musiques actuelles.

L'art vocal

En collaboration avec les DRAC, la délégation a entrepris d'établir le bilan des quatre premières années du programme national des centres d'art vocal en réunissant les six membres du réseau : Accentus (Île-de-France), les Éléments (Occitanie), Muzicatreize (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Spirito (Auvergne-Rhône-Alpes), le Chœur de Radio-France et la Cité de la Voix à Vézelay (Bourgogne-Franche-Comté). Il développe des actions communes dans le domaine de l'art vocal en matière de production, notamment a cappella, de diffusion, de formation, de ressources et d'insertion.

La première réalisation notable de collaboration est la mise en place d'une académie d'été de chefs de chœurs en 2023. La première promotion a été sélectionnée en fin d'année 2022.

UNE ATTENTION RENOUVELÉE AUX ARTISTES ET AUX PRODUCTEURS

Les évolutions du paysage musical liées aux mutations de la société entraînent de nouveaux besoins dans les usages professionnels des artistes. La délégation a œuvré à une meilleure identification de ces besoins pour tracer des pistes d'accompagnement pendant la crise sanitaire.

Le Crédit d'Impôt Spectacle Vivant

Après avoir suivi le transfert de cette mission désormais confié au CNM, la délégation a contribué à la réflexion relative à la modification des textes législatifs.

Deux mesures temporaires du CISV étaient effectives en 2022 :

- La mesure d'assouplissement temporaire des critères d'éligibilité du dispositif, introduite en 2020 (article 15) a été prorogée en 2021 et 2022 pour les demandes d'agrément provisoire déposées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023. Les dépenses engagées par les entreprises doivent ainsi porter sur un spectacle comprenant au minimum deux représentations (au lieu de quatre) dans au moins deux lieux différents (au lieu de trois).
- L'article 80 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a prorogé de quinze mois le délai d'obtention de l'agrément définitif, prévu à l'article 220S du CGI, du crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants musicaux ou de variétés, pour les spectacles ayant obtenu un agrément provisoire entre le 1^{er} juillet 2019 et le 2 juin 2021.

- Les entreprises qui obtiennent leur agrément définitif au cours de la période supplémentaire de quinze mois ouverte par cette disposition doivent, le cas échéant, reverser la fraction du crédit d'impôt afférente aux dépenses exposées antérieurement à la période de 36 mois qui précède la date effective de délivrance de l'agrément définitif.

La recherche

La délégation à la musique a poursuivi l'accompagnement de laboratoires de recherche en lien avec le CNRS grâce à un accord-cadre. Par ailleurs, la délégation a participé à la mise en place d'un appel à projet visant à soutenir des projets de recherche dans l'enseignement supérieur musique. Elle a également contribué, dans le cadre du Plan de relance à la mise en place d'un appel à projet recherche et création pour les jeunes dont les résultats ont été effectifs en 2022.

Les créateurs et interprètes

Dispositifs déconcentrés, désormais suivis par les DRAC, le soutien aux compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires, en partenariat avec la SACEM et depuis 2022 avec la SACD et les aides à l'écriture d'œuvres musicales originales ont été dotés pour l'un de 524 000€ et pour l'autre de 693 360 € complétés de 106 640 € au titre du Plan de relance. La coordination des dispositifs est suivie par la délégation à la musique.

Le parcours de l'artiste

En 2022 la délégation a accompagné la FEDELIMA pour la réalisation d'une étude sur le parcours de l'artiste musicien. L'étude a pu montrer que la transmission et l'exemplarité familiales ont une influence prépondérante dans la construction d'une identité de musicien et que dans toutes les esthétiques, la formation des musiciens est dominée par les cursus académiques, sauf pour les artistes des musiques actuelles davantage formés par imprégnation et imitation des pairs. Les musiques traditionnelles présentent la spécificité d'articuler formation académique et transmission orale.

Expérimentation : les marathons créatifs

Depuis 2021, la Délégation a souhaité mettre en place un dispositif de « marathons créatifs ». Ces marathons ont pour objectif de réfléchir « autrement » aux enjeux du secteur musical (création, public, insertion professionnelle...) et de créer des « temps forts intensifs et créatifs ».

Chaque marathon est mené en lien avec une ou plusieurs structures culturelles autour d'une thématique spécifique. Ainsi, deux éditions de marathons ont été organisées en 2022 :

— « Opéramorphose » autour de la thématique « l'opéra partout et pour tous : réinventer le rituel » avec l'Opéra de Rennes.

— « De Bouche à Oreille » autour des différentes manières de rendre les musiques expérimentales plus inclusives et plus accessibles avec le GMEA, CNCM d'Albi. Le projet s'inspire de pratiques collaboratives (Hackatons, Museomix, Dansathon,...).

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE

Louis Langrée nouveau directeur de l'Opéra-Comique, a pu mener à bien sa programmation qui met l'accent sur le renforcement de l'esprit Favart et sur l'attention portée au public avec des Pléiades, déclinaisons d'actions autour des spectacles. Ce projet consolide la Maîtrise Populaire et prévoit la création d'une troupe de jeunes artistes.

A la Cité de la musique-Philharmonie de Paris : le lancement de l'Institut Philharmonie de Paris Aline Floriel-Destezet pour la jeunesse, la culture et l'éducation.

Dans le cadre de sa mission pédagogique et d'éducation artistique et culturelle, la Philharmonie de Paris a lancé fin 2022, la création de l'Institut Philharmonie de Paris-Aline Floriel-Destezet pour la jeunesse, la culture et l'éducation afin de faire émerger une « génération éPhilharmonie ». L'institut a pour objectif de renouveler l'ambition éducative pour la jeunesse dès 2023 et pour les 5 ans à venir. Il déploiera des projets innovants destinés à toutes les tranches d'âge, dans tous les domaines liés à la musique, en adéquation avec les enjeux sociétaux de notre époque. Un comité de pilotage et un comité scientifique suivront le développement de ces actions (une douzaine de projets innovants) et organiseront un programme d'études destiné à en mesurer l'impact.

La réouverture de l'Espro à l'IRCAM

Au printemps 2022, la délégation a contribué à la réouverture de l'Espro, emblématique espace de diffusion de l'IRCAM qui marque le renouveau pour cette salle de spectacle fermée pour travaux.

Espace de projection inauguré en 1978 sous la triple paternité des architectes Renzo Piano et Richard Rogers et de l'acousticien Victor Peutz, l'Espro est le cœur battant de l'IRCAM (Institut de recherche et coordination acoustique / musique), fondé par le compositeur Pierre Boulez pour réunir la création musicale et la recherche scientifique. La modernisation des systèmes de motorisation et de sonorisation (spatialisation multicanal) propulse l'Espro dans le XXI^e siècle.

La délégation au Théâtre et aux Arts Associés

Si en 2020 et 2021, la Délégation au Théâtre et aux Arts Associés a agi pour préserver les structures fragilisées par l'arrêt ou la diminution brutale de l'activité, au plus près des intérêts des artistes et des territoires, elle a, en 2022, accompagné la reprise d'activité tout en étant vigilante aux nouvelles difficultés qui se sont faites jour, principalement dues à la forte inflation qui touche le pays.

Afin de trouver les solutions pour tenter d'endiguer les conséquences de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la masse salariale des structures, elle a entretenu un dialogue permanent avec les DRAC et les DAC et avec les associations représentatives des différents labels et des différentes disciplines (notamment l'ACDN, l'association des CNAREP, Territoires de Cirque...) afin de repérer les situations les plus difficiles et limiter les

conséquences de l'inflation notamment sur les marges artistiques de ces structures. Avec l'ASTP, la Délégation a œuvré à la mise en place de dispositifs de relance pour accompagner la reprise d'activité du secteur privé et des équipes artistiques peu ou pas aidées.

Elle a aussi poursuivi et complété le travail de structuration de ses secteurs, notamment par la labellisation des 6 premiers Centres Nationaux de la Marionnette (CNMa) – 13^e label de la création –, et par une attention renforcée au cirque de création.

Elle a participé au processus de renouvellement des directions des structures labellisées avec des objectifs réaffirmés de parité, de diversité et d'équilibre entre les générations.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX STRUCTURES LES PLUS FRAGILISÉES DANS UN CONTEXTE DE REPRISE TEINTÉ D'INCERTITUDES

Pour la Délégation au Théâtre et aux Arts Associés, il s'est agi en 2022 :

- De maintenir un dialogue constant avec les organisations professionnelles et syndicales afin d'accompagner au plus juste la reprise d'activité ;
- De soutenir le secteur de la création, grâce aux mesures nouvelles pérennes qui ont bénéficié aux structures labellisées et aux équipes artistiques d'une part, aux aides exceptionnelles attribuées en fin de gestion aux structures les plus en difficulté afin de préserver le plus possible les marges artistiques d'autre part.

Dans le prolongement des aides sectorielles accordées au secteur privé au cours des années 2020 et 2021, le ministère a maintenu certaines aides en 2022, pour répondre à la recrudescence des cas de Covid-19 au sein des équipes artistiques en début d'année.

Dans le cadre du Plan de Relance, 10 M€ ont également été alloués à l'ASTP pour soutenir et relancer l'activité des théâtres, producteurs et compagnies non subventionnés les plus fragilisés par la crise sanitaire. Initialement envisagé comme un soutien à l'emploi artistique, le dispositif s'est finalement focalisé sur le soutien à la production et à la diffusion afin de ne pas être redondant avec le FONPEPS. Les structures soutenues étaient les mêmes que celles aidées par les Fonds d'Urgence

pour le Spectacle Vivant (FUSV) successifs, à savoir : les exploitants de théâtres privés, les entreprises de spectacles de théâtre ainsi que les compagnies peu ou pas subventionnées.

Les contributions fléchées de l'État pour la gestion de ces aides sectorielles s'établissent à 29,6 M€ en 2020 et 20 M€ en 2021, auxquels il convient d'ajouter les 10 M€ du Plan de Relance, soit un total de 59,6 M€ dédiés aux mesures d'urgence et à la Relance.

Certaines structures labellisées du ressort la DTAA, repérées pour avoir subi dès 2022 des hausses importantes de leurs dépenses énergétiques, ont bénéficié d'aides exceptionnelles en fin d'année pour un montant total de 972 000 € Dans la poursuite de la consolidation des subventions pour les lieux aux marges artistiques les plus modestes, amorcée en 2021 (+ 1,6 M€ pour les CDN, + 350 000 € pour les PNC et + 330 000 € aux CNAREP), 1,2 M€ de mesures nouvelles ont renforcé en 2022 les labels suivis par la DTAA (+ 550 000 € pour les CDN, + 290 000 € pour les PNC, + 55 000 € pour les CNAREP, + 225 000 € pour les CNMa).

Concernant les PNC, les moyens attribués ont notamment permis de préparer la labellisation engagée pour deux nouveaux PNC : Le Mans et Vénissieux.

UNE ATTENTION TOUJOURS RENOUVELÉE À LA VITALITÉ ET À LA DIVERSITÉ DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Marionnettes

Maillon important dans le soutien à la production et à la diffusion marionnettique, discipline qui se voit aujourd'hui reconnue dans toute la diversité de ses expressions, la création du label « Centre National de la Marionnette » s'est concrétisée en 2021 par la publication de deux textes réglementaires: le décret « labels de la création artistique » avec l'ajout à la liste des 12 labels nationaux du « CNMa », publié au JO le 7 novembre 2021 et l'arrêté précisant le cahier des charges du nouveau label, publié le 1 novembre 2021.

Six lieux, parmi les sept qui avait été reconnus « CNMa en préparation » ont été labellisés par arrêté en octobre 2022 :

- L'Espace Jéliote d'Oloron-Sainte-Marie (Nouvelle-Aquitaine),
- L'Hectare – Territoires Vendômois (Centre-Val de Loire),
- Le Théâtre de Laval (Pays de la Loire),
- Le Sablier à Iffs et Dives-sur-Mer (Normandie),
- Le Théâtre à la Coque à Hennebont (Bretagne)
- Le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris (Île-de-France).

Après une montée en puissance en faveur de ce réseau à hauteur de 325 000 € en 2020-21, 225 000 € ont à nouveau été attribués en 2022 afin que chacune des structures atteigne le plancher de financement prévu (150 000 € annuel).

Par ailleurs, en appui de la DRAC Grand Est, la DTAA s'est fortement investie dans la préparation de la fusion entre l'Institut International de la Marionnette et le Festival Mondial des Marionnettes de Charleville-Mézières; l'ambition étant de créer un véritable pôle de référence pour cet art dans la cité ardennaise, susceptible dans un second temps de bénéficier du label CNMa.

Cirque

En 2022, la DTAA a poursuivi le chantier de structuration de la filière cirque, initié en 2018 en partenariat avec les principales associations représentatives du secteur (lieux de production et de diffusion, compagnies, écoles amateurs et écoles supérieures).

En réunion de filière, ont été notamment abordées les questions relatives aux spécificités de la diffusion des cirques de création sous chapiteau (cession, autodiffusion, coréalisation), mais aussi la lutte contre les VHSS dans le secteur. Des pistes pour l'élaboration de nouveaux dispositifs de soutien à la rémunération des artistes dans les situations d'autodiffusion et de coréalisation a été réfléchi.

Par ailleurs, Artcena a été missionné par la DTAA pour rédiger un guide recensant les lieux d'entraînement réguliers, mais aussi Le Guide de la parentalité dans le cirque, tous deux disponibles en ligne et dont le contenu peut être utile à d'autres disciplines.

Des travaux sur la production déléguée ont enfin été engagés afin d'élaborer une charte des bonnes pratiques pour le cirque.

Organisée par Territoires de cirque à l'initiative de la DTAA, la quatrième édition de la Nuit du cirque, qui a pris de l'ampleur au fil des ans, s'est développée à l'international et se tient désormais sur trois jours, réunissant 158 spectacles dans 144 structures sur le territoire national mais aussi en Allemagne, Irlande, Lettonie, Suisse, Maroc, etc. Cette manifestation est soutenue financièrement par la DGCA à hauteur de 50 000 € par an, et, cette année, une valorisation spécifique de cette manifestation a été menée par la DiCom et la DTAA, dans le cadre d'une table-ronde sur le cirque sous chapiteau, qui s'est tenue le 7 novembre à l'Espace Cirque d'Antony.

Afin d'élargir le réseau des PNC, constitué aujourd'hui de 13 structures, et de le mettre plus en adéquation avec les besoins d'un secteur professionnel en pleine effervescence, la montée en puissance financière a été poursuivie sur la Cité du cirque du Mans, qui a vocation à être labellisée en 2023, de même que sur le projet de Cité internationale des arts du cirque qui devrait être inaugurée à horizon 2026 à Vénissieux. Ces deux futurs PNC sont exemplaires en ce qu'ils intègrent l'essentiel des activités de la filière du cirque : création, diffusion, pratique en amateur et entraînement régulier des artistes.

Arts de la rue

Dans un souci de renouvellement des formes et de renforcement des moyens de production du secteur et de l'accompagnement des projets d'envergure, la DTAA a augmenté les moyens et pérennisé son soutien au Fonds de production « Hors Cadre », initiative de l'Association des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).

Équipes artistiques

Le soutien aux équipes indépendantes a été marqué en 2022 par la mise en œuvre effective de la réforme du dispositif des Aides Déconcentrées au Spectacle Vivant (ADSV)

Elle s'est accompagnée d'un nouvel effort budgétaire : 1 540 000 € ont été attribués aux DRAC pour renforcer les moyens alloués au titre des aides au projet et des conventionnements, avec une attention forte pour favoriser la diversité des esthétiques et un rééquilibrage en faveur de la parité.

La Délégation au Théâtre et aux Arts Associés a été particulièrement mobilisée pour accompagner les DRAC dans la mise en œuvre de cette réforme et pour piloter la consolidation de tableaux de suivi et la valorisation des données pour les trois délégations concernées par la réforme.

Par ailleurs, les soutiens apportés aux équipes dans le cadre du fonds de production (1 M€ par an), de la commission nationale d'aide à la création en rue d'une part, en cirque d'autre part (450 k€ pour chacune des deux disciplines), et du dispositif de compagnonnage, (295 000 €) et du Plan Théâtres ont été maintenus en 2022.

CONSOLIDATION DU PARCOURS DES ARTISTES, EN VEILLANT À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET LES SEXES

En matière de nominations à la tête de structures labellisées, la Délégation au Théâtre et aux Arts Associés a participé à 3 procédures de recrutement de nouvelles directions de Centres Dramatiques Nationaux en 2022.

Deux nouveaux directeurs et une nouvelle directrice prennent ainsi leurs fonctions au 1^{er} janvier 2023 : Simon Delétang au Théâtre de Lorient et Abdelwaheb Sefsaf au Théâtre de Sartrouville, tandis que Kaori Ito prend la direction du TJP, Centre Dramatique National de Strasbourg. En termes de parité, après plusieurs années de féminisation continue des postes de direction, le nombre de directrices reste stable à 42% (pour 50% de directeurs et 8% de binômes mixtes).

Guidé par la même volonté de féminisation et de renouvellement générationnel, la Délégation a participé aux côtés des DRAC et des collectivités territoriales au recrutement d'une nouvelle direction au Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public de Chalon-sur-Saône (Nathalie Cixous). Côté CNAREP, Alexis Nys a été nommé directeur de Lieux Publics à Marseille.

Enfin, dans les lieux non labellisés mais structurants, de nouvelles directions ont été nommées à la tête du festival d'Avignon (Tiago Rodrigues), du Théâtre du Rond-Point (Laurence de Magalhães et Stéphane Ricordel) ou du Théâtre de la Bastille (Claire Dupont).

Durant la crise COVID, les initiatives en faveur de l'insertion des jeunes artistes ont été nombreuses ; cette politique a été poursuivie en 2022 notamment avec le soutien à l'installation d'une nouvelle jeune troupe aux 13 Vents – CDN de Montpellier. L'amplification du nombre de jeunes troupes (11 jeunes troupes existent dans les 38 CDN) insufflé une nouvelle façon d'agir sur les territoires.

Pour le secteur du cirque, le CNAC coordonne le Jeune Cirque National, dispositif de soutien à l'insertion des jeunes diplômés des trois écoles supérieures (CNAC, Académie Fratellini, Esacto'Lido) mis en place en 2022, après une expérimentation réussie pendant la crise Covid. Les modalités d'action de ce dispositif sont calquées sur celles du Jeune Théâtre National et prennent en charge une partie des salaires des jeunes diplômés quand ils sont embauchés par des compagnies indépendantes.

Pour le secteur des arts de la rue, des moyens nouveaux dédiés à l'insertion des apprentis de la FAI-AR (Formation supérieure d'art en espace public – Marseille) ont été accordés en 2022 et seront pérennisés. Il en est de même pour L'institut International de la Marionnette.

LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AU SECTEUR NON SUBVENTIONNÉ

En ce qui concerne le théâtre privé, l'ASTP a proposé, dans le prolongement du chantier de l'ouverture nationale et de l'intégration de nouveaux adhérents (théâtres privés en région) engagé en 2021, une première évolution des critères d'éligibilité de ses aides pour mieux inclure les besoins des théâtres privés en région dans l'offre de soutien de l'ASTP. En effet, l'ouverture nationale de l'aide à l'exploitation en lieu fixe sous-tend de fixer des critères d'éligibilité uniques et homogènes à tous les bénéficiaires, où qu'ils soient implantés sur le territoire, compte-tenu du financement de ce dispositif par la taxe ASTP. Il s'agit d'une première étape dans la refonte des aides de l'ASTP, qui doit donc se poursuivre dans les années à venir.

Par ailleurs, le théâtre privé peut bénéficier depuis 2021 du crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques, prévu à l'article 220 sexdecies du code général des impôts. Ce dispositif fiscal vise à soutenir les entreprises dans la production de projets s'appuyant sur des professionnels et mobilisant de nombreux artistes (au moins 6 artistes au plateau), pour un nombre de dates conséquents (plus de 20 dates dans deux lieux différents). Ainsi, l'aide publique est concentrée sur les projets les plus coûteux afin d'offrir un réel accompagnement à la reprise de l'activité, et favorise l'emploi artistique.

Ce dispositif a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021, et est devenu opérationnel avec la publication du décret n° 2021-655 du 26 mai 2021 relatif au crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

Après 49 demandes d'agrément provisoire reçues en 2021, la DTAA a reçu 106 nouvelles demandes, dont 95 ont obtenu un agrément provisoire, 7 ont été refusés et 4 demandes sont encore en cours de traitement.

La diffusion artistique pluridisciplinaire et les programmes transversaux

LES 30 ANS DU RÉSEAU DES SCÈNES NATIONALES

Avec la labellisation en 2022 du Théâtre de Bourg-en-Bresse (Ain), le réseau des scènes nationales compte aujourd’hui 77 établissements répartis sur l’ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. L’année 2022 a été placée sous le signe des 30 ans du label « Scène nationale », créé par le ministère de la Culture en décembre 1991. Il s’est traduit par une rencontre entre la ministre de la Culture et l’ensemble des scènes nationales le 27 octobre 2022 autour d’un débat sur les enjeux de pluridisciplinarité, de production et de diffusion, d’actions artistiques et culturelles sur les territoires, l’engagement pour la transition sociale et environnementale et le besoin d’accompagnement des parcours et des mobilités professionnelles.

www.culture.gouv.fr/Actualites/Scenes-nationales-l-avenir-d-une-utopie-culturelle

Cet anniversaire a également donné lieu à la publication d’un ouvrage retraçant l’histoire, ses singularités et l’utopie de ce réseau emblématique de la décentralisation culturelle.

En 2022, le mouvement de renouvellement des directions s’est poursuivi avec 6 recrutements : Orléans, Le Havre, Albi, Marne-la-Vallée, Evry, Villeneuve d’Ascq. Depuis 10 ans, ce sont 57 scènes nationales qui ont vu leur direction renouvelée, soit 75 % du réseau. 40 % des nominations ont concerné des femmes, en nette progression par rapport à la décennie précédente (31 %).

LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME « SCÈNES CONVENTIONNÉES D'INTÉRÊT NATIONAL »

Le département a poursuivi le renforcement de ce programme à travers le renouvellement ou l'attribution de nouvelles appellations portant à 92 le nombre de structures bénéficiant fin 2022 de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » au regard des dispositions de l'arrêté du 5 mai 2017 :

- 19 structures conventionnées
« Art en territoire »
- 11 structures conventionnées
« Art enfance jeunesse »
- 62 structures conventionnées
« Art en création ».

De véritables dynamiques collectives ont été mis en place en termes de partage d'expérience, de coopération en matière de soutien aux artistes et à la diffusion de leurs œuvres, d'adresse aux populations dans toutes leurs diversités et ce, dans une relation resserrée avec les labels dans le domaine du spectacle vivant.

UN NOUVEAU CAP POUR L'ONDA (OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE)

L'année 2022 s'est traduite par un changement important pour cette structure qui joue un rôle essentiel sur la diffusion du spectacle vivant.

Après un intérim assuré par Frédérique Payn, le conseil d'administration a acté la nomination de Marie-Pia Bureau, ancienne directrice de la scène nationale

de Chambéry qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022. Son projet est placé sous le signe de l'accompagnement des transitions sociétales, technologiques, environnementales et des conséquences à tirer de la crise sanitaire sur la production et la diffusion.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (EPPGHV) : ACCOMPAGNER LA REPRISE DES SPECTACLES ET LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION

La programmation a rencontré de grands succès en 2022, à l'instar du Sacre du printemps – une production de la Pina Bausch Foundation, l'école des Sables et le Sadler's Wells (10000 spectateurs au sein d'un espace chapiteaux totalement réhabilité) ou de l'exposition « Pop Air », la plus fréquentée en France avec 723000 visiteurs en 5 mois.

L'établissement a approfondi le soutien aux équipes accueillies en résidences de création, dans un contexte « d'embouteillage » post-crise, notamment à travers la mise en place d'apports financiers plus importants et d'un suivi dans la durée pour la recherche de lieux de diffusion pour les artistes et équipes soutenus au sein du programme « Initiatives d'artistes ».

Le soutien de la DGCA a été déterminant dans le contexte post-crise sanitaire caractérisé à la fois par cette forte reprise d'activité et des taux d'inflation très élevés en particulier sur les prix de l'énergie.

Un ambitieux programme de travaux de réhabilitation des espaces et des équipements du Parc en vue de l'accueil des festivités et célébrations des Jeux olympiques de Paris en 2024 se poursuit en considérant les mises en conformité nécessaires en matière de transition écologique et de sobriété énergétique ainsi que la construction du nouveau bâtiment d'exploitation du parc et l'acquisition de la Halle de Rouvray pour accueillir une ferme pédagogique.

Le DAPPT assure des missions transversales pour le compte de la DGCA (création en faveur des enfants des jeunes, tiers lieux de la création, résidences, festivals et action territoriale.

LES POLITIQUES NUMÉRIQUES EN FAVEUR DE LA CRÉATION

La pandémie a accéléré le recours aux usages du numérique. Cette période de transition a été l'occasion de repenser et renouveler les politiques numériques en faveur de la création pour être plus près des besoins de transitions du secteur.

Fonds captation et diffusion alternative

Doté de 15 M€ répartis entre le Centre national de la musique, l'ONDA (spectacle vivant hors musique) et la délégation aux arts visuels, ce fonds exceptionnel a été mis en œuvre en 2021/2022 afin de permettre aux lieux de création et de diffusion, aux festivals et aux artistes de maintenir et de redynamiser leurs relations aux publics durant la période pandémique (fermeture) et post-pandémique

(ré-ouverture progressive) en soutenant la production et à la diffusion de captations ou de contenus artistiques et culturels numériques.

Le DDPPT a plus particulièrement suivi le fonds « Écran vivant » de l'ONDA qui a soutenu 154 projets en 2022 (captations augmentées, web-série, podcast, film documentaire hybride, vidéo-poème, live interactif pédagogique etc.).

Du DICREAM au fonds d'aide à la création immersive

Le CNC a fusionné le DICREAM et le fonds Expériences numériques (fonds XN) avec pour objectif de recentrer son soutien en direction de projets artistiques en cohérence avec son cœur de métier, à savoir l'image animée. La DGCA membre observateur, du « fonds d'aide à la création immersive » est entré en vigueur en juillet 2022 (3,5 M€ et de 4 commissions par an) a contribué à son déploiement

Renouvellement de la feuille de route numérique de la DGCA

Le DDPPT a piloté un groupe de travail (DGCA DRAC) avec pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires et de proposer un plan d'action pour engager un renouvellement des politiques numériques en faveur de la création.

La feuille de route numérique de la DGCA a été actualisée pour mieux accompagner la transformation des lieux de création et de diffusion, les adapter aux pratiques numériques de leurs usagers, en vue de renforcer les relations entre les espaces physiques et numériques.

Fin 2022, une consultation avec un groupe de professionnels (artistes, producteurs, coproducteurs, lieux de création et de diffusion) a été menée pour établir un diagnostic des besoins et une série de propositions d'actions dont la synthèse sera communiquée courant 2023.

Préfiguration d'un pôle national de ressources et de compétences pour la création artistique en environnement numérique

Une des actions prioritaires de la feuille de route numérique de la DGCA est de soutenir les conditions d'une transformation de l'expérimentation « Chimères » pour en faire un programme structurant de ressources et de compétences pour la création artistique en environnement numérique, agissant en coopération avec les territoires. Une étude de préfiguration a été mise en place fin 2022.

LE RÉENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE DES FESTIVALS

Le ministère de la Culture s'est fortement réengagé en faveur des festivals à travers les « États généraux des festivals », démarche d'urgence pour accompagner les festivals pendant la crise sanitaire et mais aussi sur le moyen terme pour redéfinir le cadre d'intervention en faveur de ces manifestations.

La DGCA a coordonné l'équipe projet inter directionnelle qui a élaboré les deux textes encadrant cette nouvelle politique, entrés en vigueur en janvier 2022 : les « Principes d'engagements de l'État

en faveur des festivals » et la « Charte de développement durable à destination des festivals », destinés à encourager des festivals plus « verts ».

Ces textes se sont accompagnés de 10 M€ de mesures nouvelles pour le programme Création en 2022.

Le DDPPT a coordonné la dématérialisation des demandes d'aide et l'accompagnement des DRAC et des porteurs de projets.

En 2022, le programme création (DRAC et DGCA) a soutenu près de 800 festivals (794) pour un montant de 31,24 M€. C'est sans commune mesure avec les montants antérieurs. Depuis 2003, année au cours de laquelle la directrice nationale d'orientation avait resserré le soutien aux manifestations d'envergure nationale, on dénombrait en moyenne 160 festivals soutenus pour un montant de 20 M€ (dont la moitié pour les festivals d'envergure internationale : Avignon, Aix, etc.).

LE SOUTIEN À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

La réforme de l'organisation de l'administration centrale du Ministère de la Culture a amené la DGCA à recentrer ses politiques en faveur des enfants et des jeunes autour des enjeux de création et de diffusion des œuvres conçues spécifiquement à leur adresse et des enjeux liés à leur participation à la vie artistique et culturelle. Ses actions en 2022 se sont inscrites dans la continuité du plan « Génération Belle Saison », en étroite collaboration avec la DGTDC.

Ainsi, reconduit à hauteur de 246 000 €, le Fonds Génération Belle Saison a, pour la première fois, fait l'objet d'un appel à projet public. Il a permis de soutenir 12 projets.

Le DDPPT a également lancé un groupe de travail, dont les propositions seront livrées courant 2023, en vue de produire une feuille de route de soutien à la création adressée à la jeunesse jusqu'en 2030, dans le cadre du plan d'action de la DGCA « Mieux produire, mieux diffuser, un projet pour la création artistique ».

LE VOLET CULTURE DU PLAN FRANCE 2030

Le volet culture repose sur trois piliers : l'appel à projet « la Grande Fabrique de l'Image » (350 M€), opéré par la Caisse des dépôts et piloté au ministère de la Culture par le CNC ; la « Stratégie d'accélération pour l'innovation dans les ICC » (400 M€), dont les différents AAP/AMI sont opérés par la Caisse des Dépôts et Consignations ou Bpifrance, et dont le pilotage pour le compte du ministère de la Culture est assuré par la DGMIC ; un Plan pour les contenus culturels immersifs (150 M€) qui est en cours de construction.

Le DDPPT en a assuré la coordination pour le compte de la DGCA et des acteurs de la création. A ce titre, un webinar d'information sur la Stratégie d'accélération pour l'innovation dans les ICC organisé conjointement avec la DGMIC a été organisé le 1^{er} juin 2022 à l'attention des services de la DGCA et des conseillers DRAC.

Il a par ailleurs contribué à la définition des cahiers des charges des différents dispositifs d'aide et entretient un dialogue régulier avec la DGMIC afin d'inscrire dans France 2030 les priorités de sa feuille de route numérique.

Enfin, il est à noter que les implications exigées par certains dispositifs intéressant tout particulièrement le secteur de la création artistique ont requis l'expertise de la DGCA : production d'analyses et partage de vues dans le cadre de l'attribution des financements de l'appel à projet « Expérience augmentée du spectacle vivant » opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations. De même, le DDPPT et la délégation musique ont apporté leur expertise sur l'accélérateur sectoriel musique et spectacle vivant.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES ATELIERS DE FABRIQUE ARTISTIQUE ET DES LIEUX INTERMÉDIAIRES

Le bilan d'étape amorcé en juillet 2021 autour des Ateliers de fabrique artistique (119 structures, 2,4 M€ s'est poursuivi en 2022 par une large consultation des DRAC/DAC (53 conseillers création, action culturelle et responsables de pôle auditionnés) qui a confirmé l'intérêt pour ce programme et mis en exergue la nécessité de le repositionner dans la politique de soutien à la création.

A partir d'une synthèse des entretiens et d'une analyse des données budgétaires disponibles, un groupe de travail resserré d'une quinzaine de conseillers DRAC et d'agents de la DGCA et de la DGTDC

a été constitué pour finaliser la nouvelle feuille de route des AFA attendue pour 2023.

Celle-ci précisera le cadre d'intervention du ministère (objectifs de politique publique poursuivis à travers le soutien aux AFA), cadres de définition (ce que sont les AFA) et d'évaluation (pour un suivi national du programme).

La politique en faveur des lieux intermédiaires s'est également traduite par un dialogue renforcé avec la Coordination des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI) un soutien consolidé à Artfactories/Autresparts, « cheville ouvrière » de la Cnli, ainsi qu'un financement conjoint DGCA-DGTTDC au 4^e Forum des lieux intermédiaires et indépendants qui s'est tenu en décembre 2022 à Tours sur le thème des « Imaginaires mutant : l'art la culture dans le moment tiers-lieux ».

LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE VISIBILITÉ DES OUTRE-MER

Les ministères de la Culture et des Outre-mer ont cosigné en mars 2022 avec 21 lieux et réseaux culturels un « Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine » pour accroître la visibilité des artistes et des cultures ultramarines. Il vise aussi à construire un réseau de structures de diffusion, de ressources et de formations partenaires dans l'Hexagone, à faciliter la mobilité des artistes et la circulation des œuvres, et à encourager les échanges entre artistes d'horizons différents. Pour le domaine de la création, le DDPPT a organisé en partenariat avec l'ONDA

des rencontres et ateliers destinés à l'interconnaissance des acteurs culturels ultramarins et hexagonaux.

Elle a mobilisé 160 professionnels et s'est concentrée sur des retours d'expérience d'artistes et de structures ultramarines, la présentation de dispositifs existants et le lancement du guide numérique sur les aides à la mobilité des artistes ultramarins, produit par l'association *On the Move* soutenu par le ministère de la Culture, puis des ateliers visant à identifier les freins et les moyens d'y remédier sur ces territoires.

LES PÔLES EUROPÉENS DE PRODUCTION

Les pôles européens de production ont été créés en 2016 dans l'objectif d'un meilleur équilibre des forces de production internationale du spectacle vivant entre l'Île-de-France et les régions.

Au nombre de onze, leurs activités ont été affectées par la crise sanitaire. À l'aune de la réflexion sur les conditions de production et de diffusion du secteur de la création, ce programme a fait l'objet d'une étude confiée à M. Borja Sitja en 2022. À l'appui d'un inventaire des réalisations de ces pôles, cette étude établit des propositions destinées à faire évoluer le programme sur la base d'un cahier des charges renouvelé à l'horizon 2024.

LE DIALOGUE AVEC LES DRAC: L'ACTION TERRITORIALE

Le DDPPT est en charge de l'animation du dialogue avec les directions régionales des affaires culturelles sur les politiques de la création artistique. A ce titre, il coordonne et anime à l'attention des DRAC, DAC et MAC des rencontres régulières aux formats divers (conférences stratégiques, réunions bilatérales entre les équipes DGCA/DRAC, réunions avec les responsables de pôles création, réunions plénières avec les conseillers création).

En mai et septembre 2022, le département a organisé ainsi 2 réunions plénières entre les services de la DGCA et les conseillers création des DRAC et DAC qui se sont tenues respectivement à l'ENSBA et à la Cité internationale des arts :

- Les plénières de printemps ont été consacrées à la présentation des chantiers transversaux, aux nouveaux enjeux des politiques de la création et à la production artistique issus des conclusions des études Kanju (spectacle vivant) et Manifesto (arts visuels).
- Les plénières d'automne se sont centrées sur le parcours des artistes. L'ensemble des services a participé à l'élaboration du contenu et aux ateliers de réflexion. Les interventions d'acteurs culturels ont permis le dialogue sur ces sujets structurants

La délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi : de nouvelles avancées sociales pour les artistes-auteurs en 2022

TEMPS FORTS

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan artistes-auteurs annoncé par le ministre de la culture en mars 2021, permettant de réelles avancées en matière de protection sociale des artistes-auteurs. Parmi ces avancées :

- Le décret n° 2022-1039 du 22 juillet 2022 a instauré deux aides : la première, destinée à lutter contre les effets de la crise sanitaire, a consisté en une réduction des cotisations sociales pour les artistes-auteurs pour la troisième fois consécutive (12 M€ ont été versés au titre de cette aide). La deuxième a permis d'instaurer une aide au rachat des cotisations prescrites, prise en charge par l'action sociale de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.
- Le dispositif de rachat des cotisations prescrites accessible aux artistes-auteurs a été amélioré et prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 par la publication de la circulaire interministérielle DSS/SD3A/SD5B/2022/206 du 19 octobre 2022. En supprimant le taux d'actualisation du montant de ces cotisations, cette circulaire a permis de diminuer le coût du rachat pour les artistes-auteurs de 20 à 50 %.
- Une réunion plénière de présentation des suites du plan artistes-auteurs s'est tenue le mardi 15 novembre 2022 sous l'égide de la directrice adjointe du cabinet de la ministre de la culture, Karine Duquesnoy, et du directeur général de la création artistique, Christopher Miles. Cette réunion a été l'occasion de présenter aux organisations

professionnelles du secteur les dernières mesures mises en œuvre par le ministère en faveur des artistes-auteurs ainsi que les projets structurants en perspective, et notamment le plan « parcours de l'artiste » visant à mieux accompagner les auteurs dans les différentes étapes de leur carrière.

- La désignation du conseil d'administration (CA) de la Sécurité sociale des artistes-auteurs (SSAA), nouvel organisme unique de gestion de la sécurité sociale des artistes-auteurs, né du rapprochement de la Maison des artistes et de l'Agessa, était une mesure très attendue par les artistes-auteurs. L'arrêté interministériel du 1^{er} décembre 2022 a désigné, sur la base d'une enquête de représentativité menée en 2021-2022, les 16 organisations d'artistes-auteurs et les 5 organisations de diffuseurs appelées à siéger au CA.

La SSAA est notamment chargée de prononcer l'affiliation, d'informer et faciliter l'accès aux droits et de gérer l'action sociale en faveur des artistes-auteurs. Il s'agit d'une réelle avancée en termes de structuration du dialogue social, permettant ainsi aux artistes-auteurs de pleinement prendre part au bon fonctionnement de la protection sociale dont ils bénéficient.

La publication de la circulaire n° DSS/5B/DGCA/2023/6 du 12 janvier 2023 relative aux revenus tirés d'activités artistiques relevant de l'article L. 382-3 du code de la sécurité sociale, prise pour l'application du décret n° 2020-1095 du 28 août 2020, contient des rappels et importantes clarifications sur les règles de sécurité

sociale applicables aux artistes-auteurs (affiliation, assiette sociale, contribution diffuseur, précompte...) ainsi qu'une nomenclature de revenus artistiques et de natures d'œuvres ayant vocation à servir de base à la nouvelle interface de déclaration de l'URSSAF et à l'observation de l'activité des créateurs d'œuvres. Cette instruction co-signée par le ministère de la culture et par le ministère de la santé a été réalisée à la suite d'un important travail de concertation.

Le renforcement des aides à l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré

Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) a été prolongé pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2025. Son barème a été renforcé, et son champ d'application élargi. Afin d'accompagner la montée en puissance de ce dispositif qui a montré toute son efficacité durant la crise sanitaire, 7 M€ de mesures nouvelles ont été obtenus.

L'aide à l'embauche en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée dans le secteur du spectacle (AESP) prévoit désormais un nouveau barème plus favorable à l'emploi des artistes pour l'embauche en contrat à durée déterminée. Afin de mieux prendre en compte les spécificités de toutes les esthétiques, les contrats fractionnés ainsi que l'embauche d'un artiste rémunéré au cachet sont désormais éligibles.

Le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants produits dans des salles de petite jauge

(APA) s'adresse désormais aux salles dont la jauge n'excède pas 500 personnes, contre 300 auparavant.

Ces évolutions ont été concertées avec les professionnels dans le cadre de la sous-commission d'observation de l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS). Elles permettront de soutenir l'emploi artistique et de recentrer le dispositif vers le tissu productif de petites et moyennes entreprises, par le biais d'un plafonnement de chacune des trois aides à 22 000 € par entreprise et par année.

Pour soutenir le secteur occasionnel plus longuement touché par les conséquences de la crise sanitaire, le fonds spécifique temporaire de solidarité mis en place en partenariat avec le Guichet unique pour le spectacle vivant (Guso), initialement prévu pour le second trimestre 2021, a été prolongé de 7 mois supplémentaires jusqu'au 31 juillet 2022 avec une enveloppe de 12,6 millions d'euros. Cette aide financière consistait en une prise en charge de tout ou partie des cotisations et contributions sociales.

Le ministère a également décidé début 2022 de reconduire l'aide n° 5 du FUSSTAT en prenant en compte une période de 7 mois supplémentaires, compte tenu des restrictions sanitaires appliquées en 2021. Cette aide, gérée par Audiens, a permis de soutenir les intermittents employés par les employeurs du GUSO ne bénéficiant pas de l'activité partielle, avec une prise en charge d'un montant forfaitaire de 150 € par cachet annulé.

La dernière réforme des règles relatives à l'assurance-chômage a enfin conforté la spécificité des annexes VIII et X. Afin d'adapter les droits des demandeurs d'emploi à l'évolution du marché du travail, le Gouvernement a instauré le principe de « contracyclicité », c'est-à-dire d'une modulation de la durée d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique. Les bénéficiaires des annexes VIII (techniciens) et X (artistes), dont l'indemnisation obéit à des règles spécifiques, ont été exclus du champ d'application de cette mesure.

ACTIVITÉ

La clarification et la simplification des règles fiscales applicables aux auteurs (mesure n° 8 du plan artistes-auteurs) a fait l'objet d'un travail commun entre le DPPSA, la mission fiscalité du ministère de la culture et la direction de la législation fiscale. Une réunion de présentation des mesures envisagées par le ministère de la culture s'est tenue en septembre en présence de l'ensemble des organisations professionnelles du secteur. Les travaux en cours devraient aboutir dans le courant de l'année 2023.

Pour permettre un partage d'informations sur l'actualité professionnelle et sociale des artistes-auteurs et présenter le travail accompli, le DPPSA anime toutes les trois semaines un comité de pilotage qui réunit les délégations métier, le secrétariat général et les établissements publics concernés. Ces réunions permettent notamment le suivi des négociations sectorielles visant à équilibrer les rapports de force entre les

organisations d'auteurs et les diffuseurs dans le secteur du livre et de l'audiovisuel/cinéma (mesure n° 9 du plan artistes-auteurs 2021-2022).

Dans le cadre de l'expertise sur l'opportunité de création d'un portail numérique (mesure n°6 du plan artistes-auteurs), un recensement des besoins des utilisateurs a été conduit par le DPPSA au premier semestre 2022. Une réunion de restitution s'est tenue en juin 2022 avec l'ensemble du secteur. L'analyse conduite a confirmé la nécessité de centraliser de mettre à disposition des acteurs une information exhaustive, claire et opposable sur les règles fiscales, sociales et de rémunération qui trouvent à s'appliquer à l'activité des auteurs. Cette plateforme sera mise en ligne dans le prolongement des travaux actuels de clarification et de simplification des règles fiscales.

L'année 2022 a vu l'approfondissement du dialogue social dans le champ de l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré, que ce soit au niveau national dans le cadre du CNPS et de sa sous-commission observation de l'emploi qui s'est notamment saisie du Fonpeps et de l'aide à la garde d'enfants (Agedati), ou au niveau local par la réactivation des comités régionaux des professions du spectacle (COREPS), qui couvrent désormais pratiquement tout le territoire métropolitain.

Le département emploi a dressé le bilan de la réglementation relative aux spectacles amateurs depuis sa création par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (« LCAP »).

L'analyse montre que la participation d'amateurs à des spectacles professionnels, permise par le cadre réglementaire actuel, contribue à enrichir les propositions artistiques et à développer la pratique amateur sur les territoires tout en prévenant le risque de développement du travail dissimulé. L'année 2023 sera consacrée à la mise à jour de l'outil informatique de déclaration, afin de simplifier les démarches pour les déclarants et d'affiner le suivi par la délégation.

Dans le cadre du chantier relatif au parcours de l'artiste, la délégation a initié avec Audiens et les professionnels un travail d'adaptation des deux dispositifs de soutien au développement de la carrière des artistes et techniciens, l'Agedati et le Fonds de professionnalisation et de solidarité. Ces travaux aboutiront en 2023.

L'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) culture, sport, tourisme est arrivé au terme de son exercice après une durée de 5 ans. L'année 2023 sera marquée par la réalisation du bilan du dispositif et par la construction d'un nouvel EDEC, destiné en particulier à accompagner les branches professionnelles dans le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre des transitions écologique et numérique, et à la résorption des tensions à l'embauche.

La révision de la circulaire relative à l'indemnisation des services d'ordre, menée de concert avec le ministère de l'intérieur, a permis le déroulement sans encombre des festivals sur l'ensemble du territoire

en 2022, et la protection financière des organisateurs dans un contexte général d'augmentation des coûts.

La Sous-direction des enseignements spécialisés et supérieurs et de la recherche

La SDESSR a conduit en 2022 les procédures de recrutement des directions, du Centre National des Arts du Cirque avec la désignation de Peggy DONCK, de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris avec celle d'Alexia FABRE. Les mandats de Mathieu FERÉY, en tant que directeur du CNSMD de Lyon, de Marta GILI (ENSP Arles), de Christelle KRICHSTETTER (ENSAD Nancy) et d'Emilie DELORME (CNSMD Paris) ont été renouvelés.

Pour les établissements de type EPCC (établissements publics de coopération culturelle) ou associatifs, pour lesquels le rôle des collectivités territoriales est majeur en matière de gouvernance et de financements, l'intervention de l'État est déconcentrée

L'ANCRAGE DES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE LMD

L'élaboration d'un projet collectif d'enseignement supérieur et de recherche en partenariat avec les organisations et syndicats professionnels a mobilisé la SDESSR, et le département des études du ministère afin de mieux observer sur le plan statistique l'enseignement supérieur de la création, tant pour ce qui concerne l'offre publique et privée, que pour une meilleure connaissance de l'insertion des étudiants, à partir des bases et enquêtes mobilisables (Parcoursup, RNCP, Sise, DESC).

Dialogue social et exemplarité

Appuyées par le ministère de la Culture et notamment la mission égalité professionnelle et diversité du secrétariat général, les écoles se sont engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations. Elles ont mis en place des actions concernant les personnels enseignants, chercheurs, administratifs et techniques, mais aussi les étudiants avec des activités pédagogiques (formations des personnels et sensibilisation des étudiants sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les discriminations, la lutte contre les stéréotypes, élaboration de chartes éthiques...). La mission égalité professionnelle et diversité accompagne en outre les établissements dans leur démarche en faveur du double label égalité diversité (norme Afnor).

Les cadres généraux

Le Ministère a ainsi encouragé depuis 2021 les écoles à proposer leurs diplômes par la voie de la formation continue et la modalité de l'alternance, à l'instar, en arts visuels, de l'ENSCI ou de l'école des Beaux-Arts de Nantes/Saint-Nazaire, ou en spectacle vivant, de l'Académie Fratellini, de l'ESCA-Le Studio Asnières, du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower et bientôt de l'ERACM à Cannes.

Rappelons que les écoles de la création accomplissent des missions de formation initiale et continue, de recherche. Elles peuvent intégrer, sous réserve du maintien de leur personnalité morale, des projets d'universités ou d'établissement expérimentaux.

Les écoles de la création sont évaluées par le Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) lorsque leurs diplômes confèrent le grade de licence ou de master, ce qui est le cas de toutes les écoles d'art et de design.

Les formations qu'elles dispensent sont soumises à l'expertise ministérielle dans le domaine artistique et culturel et les accréditations font l'objet d'une présentation pour avis au CNESER et/ou au CNESERAC.

Les accréditations

Les arrêtés d'application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine relatifs aux modalités d'accréditation ont permis, en 2018, l'accréditation d'office pour cinq ans de l'ensemble des établissements de la création artistique.

Dans le domaine du spectacle vivant, la campagne d'accréditation 2020/2022 a permis d'évaluer l'offre de formation diplômante de 8 établissements (CEFEDM Normandie, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne-Pays de la Loire/Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse/Bordeaux-Aquitaine, Institut supérieur des arts de Toulouse-ISDAT, Centre National de Danse Contemporaine d'Angers-CNDC, École Supérieure des Arts du Cirque-Toulouse Occitanie (ESAC TO)-LIDO, École Supérieure du Théâtre de Bordeaux-Aquitaine, Académie de l'Union, École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin), soit 23 formations en musique, 2 formations en théâtre, 1 formation en danse et 1 formation en cirque.

En arts visuels, cette campagne d'accréditation a permis le renouvellement d'accréditation de 14 écoles : École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers, École supérieure d'art Pays Basque, École supérieure des beaux-arts de Bordeaux (EBABX), École européenne supérieure d'art de Bretagne-Brest-Lorient-Quimper-Rennes, École supérieure d'arts et médias Caen/Cherbourg, École supérieure d'art et design Grenoble-Valence, École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen,

École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, Campus Caribéen des Arts en Martinique, École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, École Supérieure d'Art et de Design des Pyrénées Pau-Tarbes, Institut supérieur des arts de Toulouse-ISDAT, École supérieure d'art et de design TALM (Tours-Angers-Le Mans), École nationale supérieure d'art de Limoges, pour 51 formations.

La poursuite de la réingénierie des diplômes supérieurs de la création artistique

La réécriture des référentiels des diplômes nationaux des arts visuels (DNA et DNSEP) a permis leur réinscription en 2022 au registre national des certifications professionnelles. Il s'agit d'une étape essentielle pour le développement de formations en alternance dans les écoles supérieures d'art et de design. S'agissant de l'offre diplômante en musique (DE et CA de professeur de musique, DNSP d'artiste-interprète instrumentiste /chanteur), les différentes étapes à franchir pour arriver à la réinscription de ces diplômes au RNCP ont été engagées en 2022 et seront finalisées en 2023.

Le travail sur les textes relatifs à la réingénierie du DE de professeur de cirque et du CA de directeur d'établissement d'enseignement artistique (arrêté, contexte métier et référentiels) ont été engagés en 2022. Ils seront finalisés au courant du premier semestre 2023 (présentation des diplômes à la CPC interministérielle, publication des nouveaux arrêtés et de leurs annexes au Journal officiel, réinscription de ces diplômes au RNCP).

RÉUSSITE ET VIE ÉTUDIANTE

Les écoles d'enseignement supérieur dans le domaine de la création artistique développent des actions de soutien de la vie étudiante et de soutien à la réussite de leurs étudiants. Ces actions bénéficient d'un accompagnement financier de la part du ministère de la Culture

Favoriser l'accès aux écoles de la création à des publics diversifiés

22 écoles de la création artistique (20 écoles d'arts visuels et deux écoles du spectacle vivant) ont participé au programme égalité des chances de la Fondation Culture & Diversité afin de diversifier les recrutements étudiants, de favoriser leur visibilité auprès de publics éloignés de la culture issus de milieux modestes.

Par ailleurs, les écoles de la création ont contribué en 2022 aux travaux du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESRAC) qui lui ont permis d'émettre 33 recommandations en faveur de l'amélioration de la diversité des recrutements dans l'enseignement supérieure culture.

L'inscription dans Parcoursup

L'intégration des écoles s'est poursuivie en 2022-2023. Toutes les écoles des arts visuels ont intégré Parcoursup, y affichent leurs formations et procèdent au recrutement par ce biais en vue de la rentrée 2023-2024. En revanche, les écoles du spectacle vivant bénéficient d'une dérogation en gestion mais apparaîtront en affichage.

S'agissant de l'offre diplômante en danse (DE et CA de professeur de danse, DNSP d'artiste-interprète en danse), les différentes étapes à franchir pour arriver à la réinscription de ces trois diplômes au RNCP ont été engagées en 2022 et seront finalisées au second semestre 2023.

Par ailleurs, l'année 2022 a permis la poursuite du chantier relatif à l'évolution du diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse, notamment l'élaboration d'un projet de modification des écritures législatives (BESS / BAJ), reposant sur trois axes prioritaires : l'élargissement à d'autres esthétiques ; la réévaluation du diplôme au niveau 6 (Bac +3) pour le mettre en cohérence avec le dispositif LMD ; l'ouverture à d'autres modalités d'accès (alternance, apprentissage). Ce chantier se poursuit en 2023.

Les bourses sur critères sociaux

En 2021-2022, les bourses sur critères sociaux délivrées à des étudiants des écoles de la création ont représenté 14 648 755 € et 5 084 bénéficiaires en progression de 3% environ par rapport à la dépense 2020-2021 (14 256 017 €).

En 2022-2023, les bourses sur critères sociaux délivrées ont représenté 14 801 837 € et 5 065 bénéficiaires.

L'aide spécifique allocation annuelle de la culture (ASAAC)

Depuis 2021, la procédure a été allégée et a permis d'accélérer le traitement. Les demandes individuelles sont instruites par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et le paiement s'effectue de façon instantanée et directe à l'étudiant.

En 2022-2023, les dépenses ASAAC pour les étudiants des établissements de la création artistique ont représenté 459 403 € et 100 bénéficiaires.

L'aide à la mobilité internationale aux étudiants boursiers

En 2022, l'AMI introduite dans l'ESC en 2019, a été reconduite dans le cadre suivant : l'aide est réservée aux étudiant(e)s boursier(e)s pour des mobilités effectuées durant la formation de l'étudiant pour une durée de 2 à 9 mois et le montant de l'aide est unique et correspond à 400 € par mois par étudiant.

Pour l'année universitaire 2022-2023, l'enveloppe AMI pour les étudiants de la création artistique s'est élevée à 653 K€ et a concerné 421 étudiants boursiers ou titulaires de l'ASAA-C. Ces crédits ont représenté 1929 mois de mobilité. Pour l'avenir, la procédure d'attribution des bourses et aides aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture fixé par arrêté ministériel dispose que, dans la limite des crédits restants après allocation des bourses aux étudiants boursiers ou titulaires de l'ASAA-C, une aide d'un montant de 152 euros par mois par étudiant peut être allouée aux étudiants non boursiers.

Action de tutorat

Les crédits aux établissements de la création artistique ayant réalisé une action de tutorat en 2022 se sont élevés à 176 K€ (350 K€ pour l'ensemble de l'ESC) et concernent 13 écoles, 1022 étudiants bénéficiaires en 2022.

Pour rappel le recours au tutorat permet de créer un lien interpersonnel privilégié entre deux étudiants qui constitue pour l'un un engagement dans la durée et pour l'autre un soutien durant son cursus. L'appui porte sur les besoins identifiés de l'étudiant et sur des thématiques telles que les choix d'orientation, le soutien pédagogique, le soutien à la vie étudiante, la création d'un réseau de connaissances, l'insertion professionnelle, ou tout autre forme de soutien. Les étudiants volontaires pour apporter ce soutien peuvent percevoir une gratification.

La prise en charge du handicap

En 2022, sur un total de 140 K€ pour l'ensemble de l'ESC, 4 établissements de la création artistique ont bénéficié de 13000 € pour 10 bénéficiaires. Les frais induits par les aménagements pédagogiques recommandés par le médecin désigné par la CDAPH au bénéfice des étudiants au vu de leur situation de handicap ou de leur état de santé, peuvent faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle.

VHSS

Un montant forfaitaire a été attribué aux écoles de la DGCA afin de prendre en charge tout ou partie des frais occasionnés par les sessions de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les VHSS (au moins une fois durant la formation de l'étudiant). Sur un total de 100 K€ pour l'ensemble de l'ESC, les établissements de la création artistique ont bénéficié de 49 K€, soit 74 écoles et 15 713 élèves sensibilisés.

Structuration de l'enseignement supérieur

En 2022 16 écoles de la création artistique ont bénéficié de 384 K€ de prise en charge par le ministère d'une partie des cotisations directes et indirectes des établissements de l'enseignement supérieur culture aux regroupements universitaire. Dans le cadre de France 2030, une « aide à la constitution de candidatures à l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir (AMI-CMA) », a également été créée. Le Centre national des arts du Cirque a bénéficié d'un appui à l'élaboration d'une candidature pour favoriser le développement de l'apprentissage au sein de l'ensemble de l'enseignement supérieur culture.

L'accueil de réfugiés ukrainiens

196 100 € ont été délégués aux écoles de la création artistique (nationales et territoriales) au titre de l'aide aux étudiants en provenance d'Ukraine. 94 étudiants ont été accueillis dans 26 écoles de la création artistique.

L’AFFIRMATION DE LA RECHERCHE

La structuration de la recherche dans les écoles supérieures de la création

La Mission Recherche (MiR) participe, en articulation avec les délégations et le service de l’inspection de la création artistique, à la structuration et à la valorisation des activités de recherche dans les établissements d’enseignement supérieur de la création,

Elle l’a fait notamment par le moyen de deux appels à projets dans le champ des arts visuels et du spectacle vivant :

La recherche dans l’enseignement supérieur en art visuel

En 2022, l’appel à projets s’est concentré sur le soutien aux projets de recherche d’un à deux ans et il est devenu biennal afin de correspondre davantage à la temporalité de la recherche dans les écoles supérieures. L’appel à projets a ciblé en priorité la thématique des transitions écologiques et sociales. Ainsi, 13 nouveaux programmes pour des financements de 1 ou 2 ans ont été retenus dans ce cadre pour un montant totale de 111 500 € en 2022, parmi lesquels 10 projets relèvent de la thématique des transitions écologiques et sociales.

Ce soutien vient s’ajouter à la reconduction des financements apportés à 29 écoles (soit les 2/3 du réseau) pour la structuration et le développement de leur, activité de recherche. Au total 865 500 € ont été attribués en 2022 aux écoles supérieures d’art et de design pour leurs activités de recherche.

A compter de son édition 2024, l’appel à projets sera désormais identifié sous l’acronyme RaDAR pour Recherche dans les écoles supérieures de Design et d’Art.

La DGCA a également poursuivi en 2022 son dialogue avec l’Hcéres pour faire évoluer l’évaluation des activités de recherche des écoles supérieures d’art et de design, notamment en encourageant leur appropriation du document-repère pour l’autoévaluation des produits et activités de la recherche dans les écoles supérieures d’art et de design, publié sur le site de l’Hcéres en octobre 2021.

La recherche dans l’enseignement supérieur du spectacle vivant

En 2022, cet appel à projets, désormais renommé REcherche et Valorisation dans les Écoles supérieures du Spectacle vivant (REVES), aura mobilisé seulement cinq candidatures sur lesquelles deux projets ont été retenus pour un montant total de 20 000 €. Une évolution des critères d’éligibilité devrait permettre d’augmenter l’attractivité de cet appel à projets relancé en 2023.

Le renforcement des liens entre la recherche académique et la création

L’accord-cadre CNRS-MC a été renouvelé en 2022 pour une nouvelle période de 5 ans. Il est ouvert désormais à l’ensemble des champs de la création – théâtre, cirque, marionnette, danse, arts visuels et sonores.

La Mission Recherche a donc assuré le suivi de douze laboratoires ou équipes de recherche dans le champ de la création (sur 43 au total), conjointement avec la délégation à la Musique pour les 9 laboratoires relevant de cette discipline.

En 2022, le soutien apporté à la création dans l'accord-cadre représente 324 500 € dont 244 500 € imputés sur les crédits de la DG2TDC et 80 000 € sur les crédits de la DGCA (BOP 361).

Par ailleurs, ont été ouverts deux postes de musicologues au concours d'ingénieur de recherche au bénéfice de deux laboratoires sous tutelle du ministère ; les deux IR admis ont été nommés au 1^{er} janvier 2022.

L'accompagnement des recherches portées par les artistes

La Mission Recherche, en lien avec les délégations et l'inspection de la création, pilote ou accompagne plusieurs dispositifs de soutien à des projets de recherche portés par des artistes :

L'appel à projets Recherche en théâtre et arts associés

Sur l'édition 2022 de cet appel à projets, 11 nouveaux projets ont été sélectionnés par la DGCA pour un soutien total de 160 000 €, portant ainsi à 57 le nombre de projets soutenus et à 651 000 € le montant de soutiens apportés par la DGCA depuis la création de ce dispositif en 2019. Le dispositif est reconduit en 2023, selon une temporalité désormais biennale.

La recherche en danse

La Mission Recherche a contribué en 2022 au financement des activités de recherche du Centre national de la Danse (CND), à hauteur de 27 000 €.

En 2022, 13 nouveaux projets ont été accompagnés par le CND dans le cadre de son dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse, à hauteur de 100 000 €.

On peut également citer l'organisation par le CN D en 2022 de plusieurs journées d'études, au-delà des « Exposés de recherche et de notation » annuels : « Andy De Groat au prisme des traces » en mai, « le doctorat en danse dans l'espace européen » en septembre, « Écouter Laurence Loope » en octobre et le cycle des rendez-vous de la recherche dans le cadre de « Déplier baroque » en novembre et décembre 2022.

Rendre visible la recherche en art

Pour rendre compte de la diversité des formes et résultats de la recherche dans les champs de la création artistique, la MiR a participé à l'organisation ou apporté son soutien à plusieurs manifestations, colloques et publication. En 2022, on peut noter en particulier :

— la participation à l'organisation de deux événements dans le cadre de la Biennale Internationale Design Saint-Etienne en mai 2022 : les rencontres « DZING DZING, la recherche en design dans les écoles de création » pilotées par l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne/Cité du Design, et le séminaire « Inspire :

La recherche design est-elle un accélérateur de mutations et de progression pour les entreprises ? » piloté par EDF et la Cité du Design ;

- La publication fin 2022 des actes des Rencontres nationales sur les recherches en musique organisée en octobre 2020 avec l'équipe Lutherie Acoustique Musique de Sorbonne Université ;
- L'organisation par la Mission Recherche des deux journées « Exposer la recherche, gestes et savoirs d'artistes » prévues en février 2023 au Studio-théâtre de Vitry. Ces journées visent plus particulièrement la restitution des projets de recherche en théâtre et arts associés soutenus en 2020 dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets correspondant ;
- La participation, conjointement avec le DDPPT, à l'organisation à Paris, par le Cube, le Forum des Images et l'ENSAD Paris, de la manifestation internationale sur les arts numériques ISEA qui se tiendra en mai 2023.

Le service de l'inspection de la création artistique

L'année 2022, au cours de laquelle le service de l'inspection de la création artistique a retrouvé un rythme soutenu d'inspections, d'évaluation et de productions de rapports, qui a permis de renforcer le positionnement et les méthodes de travail.

- Un positionnement au service des autres entités chargées de la mise en œuvre des politiques de la création artistique, à l'échelon central comme à l'échelon déconcentré;
- Une fonction d'appui à la conception des politiques de la création comme à l'accompagnement de leur mise en œuvre ou à l'évaluation de leurs résultats;
- Un travail en transversalité, au-delà de la structuration historique du service par spécialités et donc par collègues;
- Une partie importante de notre activité dédiée à l'enseignement spécialisé et supérieur, compétence exclusive et structurante au sein du ministère, qui s'est traduite en 2022 par le lancement d'un chantier d'envergure autour du Schéma national d'orientation des enseignements pédagogiques dans les conservatoires;
- Une capacité à produire de l'expertise et de proposer des axes de réflexions de prospective sur des sujets d'intérêt général dans le champ de la création : droits culturels, écologie et création, numérique...

LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS D'ÉVALUATION

Ses missions amènent naturellement le service de l'inspection à se trouver en étroite articulation avec les services centraux de la DGCA comme avec les DRAC, au croisement des logiques nationales et régionales.

Ainsi, en 2022 les inspecteurs du SICA ont mené 23 missions d'évaluation, à la demande des DRAC le plus souvent, dont 15 missions d'évaluation concernant des structures labellisées ou subventionnées, et 8 études ou mission d'observation de dispositifs ou de secteurs particuliers, comme par exemple « l'évaluation des contrats régionaux de filière musiques actuelles », ou encore « l'étude de l'insertion et l'intégration des jeunes musiciens professionnels ».

En comparaison avec les années antérieures, cette dernière catégorie a commencé à être davantage investie, afin de conforter le SICA à son niveau d'analyse le plus pertinent : entre la vision nationale portée par les services sectoriels et la vision territoriale portée par les DRAC. Outre ces missions, 14 missions visant à instruire un processus de labellisation ont été menées, dont 7 concernant le nouvel label CNMA, Centre national d'arts de la marionnette.

Dans son travail d'appui aux délégations et services de la DGCA dans leur rôle de nomination, il a également rendu des avis sur des projets et des candidatures à la direction de structures labellisées. On

peut ainsi citer en 2022 les 12 avis rendus sur les projets de candidats à la direction de 3 CDN, 1 théâtre privé, 1 CNAREP, 1 pôle cirque, 2 SN, et 4 concernant des directions d'écoles supérieures culture.

Pour faciliter leur rôle auprès des DRAC, des inspecteurs de chaque collège sont désignés comme les interlocuteurs de référence pour chaque région ; ces « correspondances territoriales » leur permettent de connaître les problématiques locales, de nourrir leur regard sur les territoires et de l'affiner dans la comparaison entre les différentes régions françaises dont ils ont la charge.

Ainsi, les inspecteurs assistent aux côtés des conseillers aux commissions d'aides aux ensembles et aux compagnies, pour y apporter un regard national. Dans le champ des arts visuels de la même façon, ils participent chaque année aux commissions d'aides individuelles à la création et à l'installation pour leurs régions respectives.

Le SICA a poursuivi sa mission d'accompagnement des conseillers en DRA pour construire des outils au suivi des structures labellisées notamment le travail d'évaluation des structures (CPO, autoévaluation).

Les vade-mecum de la gestion du diplôme d'enseignement (DE) danse

La crise sanitaire de l'année 2020 a entraîné, cette année-là, une modification substantielle des épreuves du DE danse, notamment l'autorisation exceptionnelle données aux centres habilités d'attribuer

des UE uniquement sur la base d'épreuves internes aux centres (et non pas sur la base d'épreuves terminales comme c'était le cas depuis la création du diplôme).

Au sortir de la crise, un bilan de cette procédure a conduit à l'instauration nouvelle d'un contrôle continu ainsi qu'à diverses autres modifications de procédure, tant pour les centres habilités que pour les DRAC des régions où ces centres sont établis. De ce fait, il est apparu nécessaire de constituer un outil d'accompagnement des centres habilités et des DRAC pour la gestion des sessions annuelles de l'EAT et du DE.

L'inspection a donc rédigé en lien avec la SDESSR deux vade-mecum qui réunissent l'ensemble des règles et usages applicables sur l'ensemble du territoire.

Au regard de ces besoins ponctuels, souvent liés à une prise de poste ou à la déconcentration d'une procédure, une dynamique plus générale s'est mise en place depuis 2021 : le développement de la conception et de l'organisation de formations par le service de l'inspection, en lien avec le service de la DGCA concerné.

Ces formations, destinées le plus souvent aux conseillers, assistants et gestionnaires en DRAC peuvent être proposées à toute la DGCA, et aux agents des EP parisiens en fonction des places vacantes.

En 2022, le collège Danse a ainsi proposé une formation « Des repères pour la danse : la création, l'enseignement et le contexte

des activités chorégraphiques en France » à destination des assistants musique et danse des conseillers sectoriels en DRAC.

Les inspecteurs du collège théâtre et arts associés ont également proposé en 2022 une formation sur « L'évaluation des CDN » à destination des conseillers théâtre et arts associés. Ils ont également proposé en 2022 une formation « Rencontre avec les arts du mime et du geste » conçue avec le CNSAD, le CND et l'Odyssee, scène conventionnée et pôle national des Arts du mime et du geste à Périgueux.

Dans le domaine musical, c'est une formation sur les « Contrats de filière », qui a été organisée par l'inspectrice autrice du rapport d'évaluation de ce dispositif dans neuf régions, remis en 2022.

Sur un plan transversal, deux cycles de formation ont été entamés en 2021 et se poursuivent : celui sur « Les droits culturels » et celui sur « les défis environnementaux ».

UN TRAVAIL D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS SUR LES QUESTIONS D'ÉCO RESPONSABILITÉ, D'EXPERTISE ET D'ENSEIGNEMENTS

Au-delà des travaux en appui des services, le Service de l'inspection s'est également mobilisé en 2022 sur les enjeux de l'Écologie et la création artistique.

Piloté depuis 2021 par des inspecteurs du SICA, il a abouti au printemps 2022, à un plan opérationnel d'une quinzaine d'actions destinées à accompagner et encourager les acteurs de la création artistique dans des démarches éco-responsables volontaristes : pacte d'engagements, référentiel carbone des labels et structures d'enseignement supérieur, formation des professionnels, mobilisation des écoles d'enseignement supérieur... Parallèlement, une réflexion a été engagée avec les partenaires sociaux pour co-construire les changements structurels qui s'imposent au vu de la transition écologique (ralentissement, relocalisation, redimensionnement des événements, etc.).

Dans le cadre du « Plan d'action pour la création », un groupe de travail réunissant une quinzaine d'agents de tous les services de la DGCA s'est penché sur la notion d'expertise, la nature de la ressource qu'il désigne et les modalités de sa mobilisation, au sein de la DGCA et plus largement du ministère. Face aux nouveaux enjeux technologiques, sociétaux et écologiques, le besoin de renouveler et renforcer nos expertises individuelles se fait jour, de même que la nécessité de les nourrir par le croisement des savoirs et

des regards, entre services. Les échanges ont donné lieu à la formulation d'une feuille de route, point de départ d'autres chantiers à mener, comme la cartographie des expertises disponibles à la DGCA, et la perspective d'une GPEC pour recruter, former, mobiliser et valoriser les profils experts.

Suite à une sollicitation du ministère de la culture du Bénin auprès du ministère de la Culture français pour un accompagnement dans la conduite de son programme de développement du secteur de la culture et des arts, le service de l'Inspection de la création artistique a été sollicité pour apporter son concours.

Deux inspecteurs – Philippe Le Moal et Philippe Ribour – se sont ainsi engagés dans cette opération qui compte également un expert extérieur pour le théâtre, et ont participé à un bref séjour exploratoire sur place du 4 au 6 juillet dernier qui a donné lieu à la remise d'une note intitulée « Quelle place pour le spectacle vivant dans le Bénin de demain ? ». À la suite de cette note, le ministère de la culture béninois prépare le cadrage précis de l'opération qui devrait conduire à poursuivre la mission, et à intégrer de nouvelles expertises dans le domaine des arts visuels et celui du cinéma.

Fort de son expertise sur les sujets d'enseignement supérieur et spécialisé dans le champ de la création artistique, la fin de l'année 2022 a ainsi vu la mise en chantier d'un travail de réécriture approfondi du Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP), document de référence

LE SICA, UN SERVICE CHARGÉ DE METTRE SON EXPERTISE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES ARTISTES

pour les conservatoires classés et non classés. 15 experts de différents conservatoires de toutes catégories ont été réunis afin d'intégrer les évolutions récentes des pratiques d'enseignements et des organisations, et préparer la concertation qui aura lieu en 2023 avec les collectivités territoriales.

Comme chaque année, le collège danse de l'inspection a piloté en 2022 la session nationale d'épreuves d'évaluation terminales du diplôme d'État (DE) de professeur de danse, dont l'organisation revient au ministère de la culture du fait du caractère réglementé de la profession pour les danses classique, contemporaine et jazz.

48 jurés ont ainsi été désignés par le collège Danse pour l'examen d'aptitude technique (EAT) préalable à l'entrée en formation, ainsi que 55 présidents de jury de l'unité d'enseignement (UE) de pédagogie du DE. En tout, ce sont les 212 membres des 89 jurys constitués qui ont été validés par les inspecteurs Danse dédiés à l'exercice.

Le collège prépare en outre pour les présidents des jurys un document de recommandation pour la gestion des épreuves et recueille leur bilan du jury qu'ils ont présidé.

Sollicité par nombre de textes réglementaires, le SICA mobilise son expertise artistique dans une multiplicité d'instances, dont chacune apporte soutien, moyens ou reconnaissance à une étape particulière de carrière d'un artiste, de la formation à l'émergence en passant par les résidences et les commandes publiques.

La formation (enseignement spécialisé et enseignement supérieur)

En danse, les inspecteurs ont été chargés de la constitution des jurys du DE et de l'EAT Danse (60 jurys par an), en lien avec les centres chargés de faire passer ces épreuves, qu'ils sont également chargés d'habiliter. Ils ont aussi pour mission d'accorder des équivalences pour l'accès à des concours administratifs ou pour l'exercice de professeur de Danse.

Dans le champ des arts visuels, 13 établissements d'arts plastiques et 4 établissements de spectacle vivant ont ainsi été analysés en 2022, en vue de leur accréditation.

Pour l'ensemble des disciplines de la création, les inspecteurs du SICA rendent des avis d'agrément pour accréditations des classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur artistique.

Enfin, les inspecteurs émettent à la demande des DRAC des avis sur les nouvelles demandes et surtout les demandes

de renouvellement de classement des conservatoires, les classements de la plupart d'entre eux arrivant à échéance entre 2022 et 2024.

Les résidences

L'expertise artistique des inspecteurs a été également sollicitée pour participer aux jurys de sélection pour des résidences, en particulier à l'international, mais également pour les résidences à la Cité internationale des arts de la ville de Paris.

Ils ont ainsi rendu des avis sur les projets de candidats à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis (plus de 300 dossiers en 2022, dans toutes les disciplines), à la Villa Kujoyama à Kyoto, et une inspectrice de la création artistique prend part au Comité artistique de la Casa Velasquez.

Les commandes et acquisitions

Dans le domaine des arts visuels, le SICA a également participé aux trois commissions d'acquisitions (arts visuels, images et arts décoratifs) du CNAP. Les inspecteurs sont en dialogue avec les délégations concernées et prennent part aux commissions d'aide à l'écriture musicale et d'aide aux écritures dramatiques.

Les dispositifs de soutien

Il convient d'ajouter à ces commissions les dispositifs de soutiens coordonnés par le CNAP pour lesquels le SICA est membre de droit et vote : aide à la première exposition, aide au premier catalogue, ainsi que le dispositif de soutien pour les artistes en difficulté, dit « secours exceptionnel ».

Les inspecteurs des arts visuels ont été sollicités pour participer à l'attribution de bourses pour les éditeurs français et européens qui soutiennent la création émergente, mais aussi la théorie de l'art, l'histoire de l'art contemporain mais aussi l'histoire de la danse, de la typographie...



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*